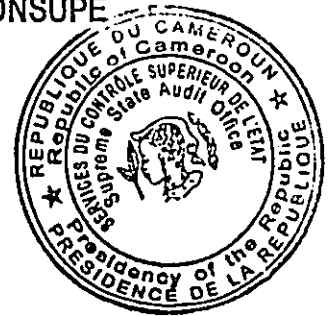


COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE FORMATION SIGIPES DES
SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

- FINANCEMENT : - BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) / CONSUPE
- EXERCICE 2024
 - IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211

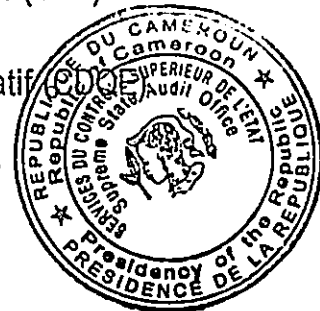


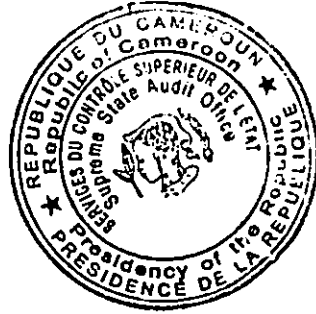
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
(DAO)

1
②

Table des matières

Pièce N°1	:	Avis d'Appel d'Offres (AAO)
Pièce N°2	:	Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
Pièce N°3	:	Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
Pièce N°4	:	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
Pièce N°5	:	Descriptif de la Prestation (DP)
Pièce N°6	:	Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (CBP)
Pièce N°7	:	Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif (CQTE)
Pièce N°8	:	Cadre du Sous-détail des Prix (CSDP)
Pièces N° 9	:	Modèle de Marché
Pièce N°10	:	Modèles des pièces à utiliser par les Soumissionnaires
Pièce N°11	:	Justificatif des études préalables
Pièce N°12	:	Liste des Établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics
Annexe	:	Grille de notation des offres techniques

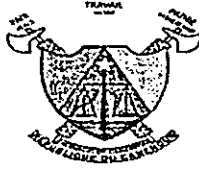




PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SERVICES DU CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SUPREME STATE AUDIT OFFICE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES
DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

FINANCEMENT : - BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC

- EXERCICE 2024

- IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524/2024



PIECE N° 1

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES DU CONTROLE
SUPERIEUR DE L'ETAT

FINANCEMENT : BIP CONSUPE
EXERCICES : 2024
IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail de son personnel, le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat, en sa qualité de Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'équipement de la salle de formation SIGIPES des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat.

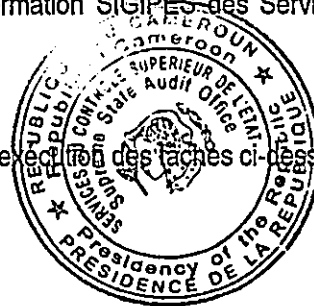
2. Consistance des travaux

Les prestations objet du présent Appel d'Offres visent l'exécution des tâches ci-dessous :

➤ Travaux d'aménagement préliminaires :

- les travaux préliminaires ;
- les travaux d'électricité et de climatisation ;
- les travaux informatiques ;
- les travaux de menuiserie bois et métallique ;
- les travaux de peinture.

➤ Equipement de la salle :



N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	SPECIFICATIONS DES PRESTATIONS
01	Serveur rackable et accessoires avec une baie de ≥ 10 U	U	01	Fourniture, pose et installation, y compris toutes sujétions
02	Logiciel Microsoft Corporation Windows Server 2016 avec licence incluse	U	01	Fourniture et configuration, y compris toutes sujétions
03	Onduleur APC 2.2KVA SMART UPS	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
04	Tableau blanc interactif multifonctionnel intelligent Multi-Touch 20 points	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
05	Ordinateurs de bureau complets	U	16	Fourniture y compris toutes sujétions
06	Antivirus Kaspersky Endpoint Security for Business (Licence pour 03 Postes)	U	05	Fourniture y compris toutes sujétions
07	Router switch, model : Acher C54 AC1200 dual band wifi router	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
08	Box-wifi 4G, 2.4GHZ ≥ 20 utilisateurs avec accessoire y compris toutes suggestions	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
09	Régulateur de tension APC Smart UPS 5KVA	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
10	Multiprises rallonges	U	10	Fourniture y compris toutes sujétions

11	Table dirigeant en bois massif de dimension 2x0.8x0.9m	U	01	Fourniture y compris toutes sujétions
12	Tables d'ordinateur en bois de dimensions 0.6x 0.8 x 0.9m	U	16	Fourniture y compris toutes sujétions
13	Rideaux store	M ²	9,20	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
14	Fauteuil Directeur en cuir avec accoudoir	U	01	Fourniture y compris toutes sujétions
15	Fauteuils en simili cuir avec accoudoir	U	16	Fourniture y compris toutes sujétions
16	Plaque d'indication de la salle de formation	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
17	Extincteurs portatif à poudre	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
18	Formation en Administration de Windows Server :	FF	01	-

3. Délai de livraison

Le délai prévu pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de soixante (60) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service à commencer les travaux.

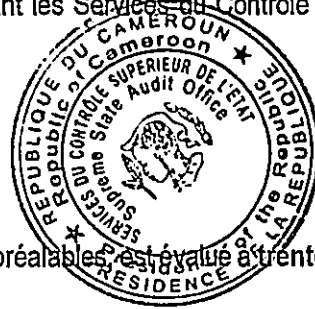
Les prestations seront exécutées dans les locaux abritant les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, situés en face de l'Hôtel Djeuga palace.

4. Allotissement

Les prestations à exécuter constituent un (01) lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables, est évalué à trente-huit million (38 000 000) FCFA TTC.



6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions, à toutes les entreprises de droit Camerounais régulièrement installées sur le territoire national et exerçant dans le domaine de la fourniture et installation du matériel informatique et des BTP.

7. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE), exercice 2024, imputation N° 58-11-077-04-340010-524211.

8. Mode de Soumission

Le mode de soumission retenue pour le présent Appel d'Offres est en ligne.

9. Consultation du dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier physique d'Appel d'Offres peut être consulté dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat/ Direction des Affaires Générales/Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance/Service des Marchés Publics, porte 116 du Bâtiment « C », Téléphone : 222 220 198, et la version électronique sur les plateformes COLEPS et PRIEDSOFT aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent Avis.

10. Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat / Direction des Affaires Générales /Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance/ Service des Marchés Publics, porte 106 du Bâtiment « C », sis au Centre administratif de Yaoundé, Téléphone : 222 220 198, dès Publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de quarante mille (40 000) F CFA, payable au Trésor public contre reçu dûment établi.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur le site de l'Organisme en charge de la régulation des marchés publics ou sur la plateforme Cameroon On-Line E-Procurement System, en abrégé « COLEPS ».

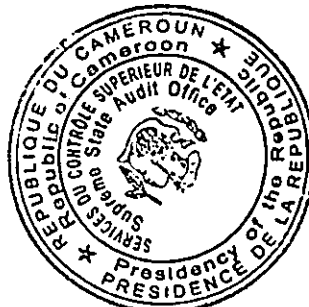
11. Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 05 MB pour l'Offre Administrative ;
- 15 MB pour l'Offre Technique ;
- 05 MB pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.



Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

12. Remise des Offres

Les offres, accompagnées des pièces et documents exigés, sont rassemblées dans des fichiers électroniques et regroupées suivant leur nature administrative, technique et financière.

Une copie de sauvegarde desdites offres, placée sous pli scellé, comportant la mention lisible "copie de sauvegarde" est déposée auprès des Services du Maître d'Ouvrage dans les délais impartis pour la remise des offres.

Toutes les offres doivent être déposées au plus tard le 06 août 2024, à 13 heures précises (heure locale).

L'enveloppe contenant les copies de sauvegarde devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES DU CONTROLE
SUPERIEUR DE L'ETAT »**

13. Procédure de soumission en ligne

Pour soumissionner en ligne, le prestataire doit suivre les quatre étapes ci-après :

Étape 1 : Enregistrement de l'Entreprise dans la plateforme COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontratcs.cm> ;
- Aller dans l'onglet « Enregistrement des soumissionnaires » et renseigner minutieusement le formulaire de demande ;
- Imprimer le formulaire de demande renseigné et généré par le système ;
- Faire signer le formulaire de demande par le Chef de Structure et y apposer le cachet de l'entreprise ;
- Déposer le formulaire dûment renseigné et formalisé au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 - i) Photocopie d'une Attestation de Non Faillite (datant de moins de 3 mois) ;
 - ii) Photocopie du Registre de Commerce ;
 - iii) Photocopie de la Domiciliation Bancaire ;
 - iv) Photocopie de l'Attestation de Conformité Fiscale (datant de moins de 3 mois).

Étape 2 : Acquisition du Certificat Électronique

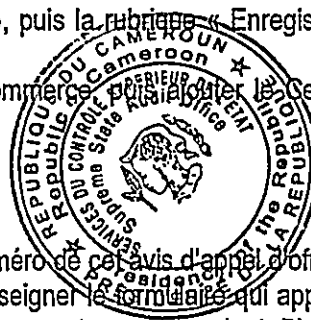
- Retirer le formulaire de Demande de Certificat disponible au MINMAP ou le télécharger sur le site de l'ANTIC à l'adresse <http://www.camgovca.cm> dans la rubrique « Demande de Certificats (Entreprise) » ;
- Remplir le formulaire et le déposer au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 - i) Reçu de paiement des frais d'acquisition de Certificat Électronique d'un montant de 50.000 FCFA à verser dans le compte de l'ANTIC auprès de SCB Cameroun sous le numéro 10002 00031 12493593150 94;
 - ii) Une Photocopie de la CNI du demandeur du certificat.
- S'enrôler auprès de l'opérateur MINMAP et récupérer le récépissé de demande de Certificat ;
- Se connecter à l'adresse <http://www.camgovca.cm/fr/operations-certificats.html> et télécharger dans un support amovible (vierge) le Certificat Électronique à partir des informations (Numéro de référence et Code d'autorisation) contenues dans le récépissé (Bien conserver le mot de passe pour les connexions à COLEPS).

Étape 3 : Enregistrement du Certificat Électronique dans COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontrats.cm>;
- Aller dans l'onglet « Enregistrement des soumissionnaires », puis la rubrique « Enregistrement nouveau / Certificat supplémentaire » ;
- Identifier l'entreprise à partir du numéro de Registre de Commerce, puis saisir le Certificat après avoir minutieusement renseigné le formulaire.

Étape 4 : Soumission en ligne

- Se connecter à la plateforme avec son certificat ;
- Identifier l'appel d'offre qui vous intéresse et cliquer sur le numéro de cet avis d'appel d'offre pour afficher les détails ; - cliquer ensuite sur le bouton soumissionner et renseigner le formulaire qui apparaît en chargeant vos offres (administrative, technique et financière) aux emplacements correspondant. Bien vouloir respecter la taille des fichiers (5 Mo pour l'offre administrative, 15 Mo pour l'offre technique et 5 Mo pour l'offre financière). Des logiciels de compressions peuvent être utilisés ;
- cliquer sur le bouton envoyer pour terminer la procédure.



Pour toute assistance technique, bien vouloir contacter les services compétents du MINMAP aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669, ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.

NB : la validité du certificat est de un (01) an.

14. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un Etablissement Financier agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de *sept cent soixante mille (760 000) FCFA*, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

15. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du Dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'Autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète, conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d' Offres, sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un Etablissement Financier agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d' Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.

16. Ouverture des Offres

L'ouverture des offres se fera en un (1) temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 06 aout 2024, à partir de 14 heures précises, heure locale, et sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés du CONSUPE, à la porte 101 du bâtiment « C » des locaux abritant les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

17. Critères d'évaluation

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les Offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres. Ces conditions sont notamment relatives à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'Offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des candidats :

17.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

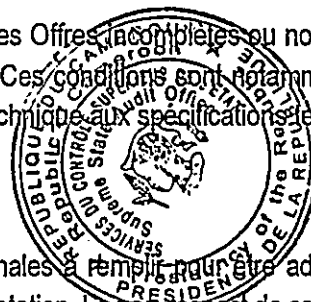
1. *la non production au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis, d'une pièce manquante ou jugée non conforme ;*
2. *la présence d'une fausse déclaration ou d'une pièce falsifiée ;*
3. *la non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels ;*
4. *le délai de livraison supérieur à 60 jours ;*
5. *l'absence d'un prix unitaire quantifié ;*
6. *l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission ;*
7. *l'absence ou la non-conformité du rapport de visite du site (avec images) daté, cacheté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire,*
8. *le non-respect du format de fichier des offres ;*
9. *l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.*

17.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux objet de l'Appel d'Offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des travaux à réaliser.

L'évaluation de l'offre technique se fera par le mode binaire (*Oui* ou *Non*) et portera sur les critères de qualification ci-après :

- *la présentation générale de l'Offre (sommaire, Présence d'intercalaires de couleur, respect de l'ordre du DAO) ;*
- *le chiffre d'affaires cumulé des trois dernières années supérieur ou égal à soixante millions (60 000 000) de Francs CFA, accompagné des pièces justificatives (Compte de résultats ou Déclaration Statistique et Fiscale) ;*
- *l'accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières pour un montant au moins égal à trente millions (30 000 000) Francs CFA ;*
- *les propositions techniques conformes au DF (matériels et personnels, planning, note méthodologique portant sur une analyse des tâches, compréhension du projet, délai de livraison, service après-vente, description technique exhaustive des équipements, présentation photographique des échantillons, garantie) ;*

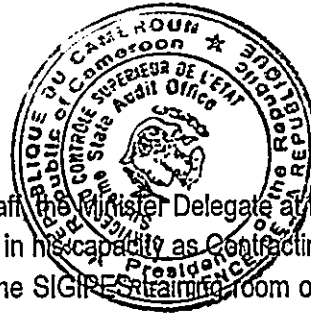




OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
 N°003AONO/PR/CONSUE/SG/DAG/CIPM/2024 OF 26 JUNE 2024

FOR THE FITTING OUT AND EQUIPPING OF THE SIGIPES TRAINING ROOM OF THE SUPREME STATE
 AUDIT OFFICE

Financing: BIP CONSUE
 WORKING YEAR 2024
 ALLOCATION N° 58-11-077-04-340010-524211



1. Subject of the Tender

In order to improve the working conditions of her staff, the Minister Delegate at the Presidency of the Republic in charge of the Supreme State Audit Office, in his capacity as Contracting Authority, is launching a National Invitation to Tender for the equipping the SIGIPES training room of the Supreme State Audit Office.

2. Scope of Work

The services covered by this Invitation to Tender involves the performance of the following tasks:

- Preliminary Development work
 - Preliminary work
 - Electrical and air-conditioning work
 - Computer works
 - Wood and metal joinery
 - Painting.
- Equipment for the hall:

N°	DESIGNATION	UNIT	QUANTITY	SERVICE SPECIFICATIONS
01	Rack-mount server and accessories and ≥10 U rack	U	01	Supply, fitting and installation, including all incidental services
02	Microsoft corporation windows server 2016 software with License included	U	01	Supply and installation, including all incidental services
03	APC 2.2KVA SMART UPS model SRV1KI	U	01	Supply and installation, including all incidental services
04	Multi- touch 20-point intelligent multi functional interactive white board	U	01	Supply and installation, including all incidental services
05	Desktop computers	U	16	Supply including all incidental services
06	Kaspersky Antivirus Endpoint Security for Business (1 license for 3 machines)	U	05	Supply including all incidental services
07	Router switch, model: Acher C54 AC1200 Dual Band wireless Router	U	01	Supply and installation, including all incidental services
08	Box-wifi 4G, 2.4GHZ >= 20 users and accessories	U	01	Supply and installation, including all incidental services
09	5 KVA voltage regulator	U	01	Supply including all incidental services
10	Multi-socket extension lead	U	10	Supply including all incidental services

11	Solid wood executive table, size 2x0.8x0.9m	U	01	Supply including all incidental services
12	Wooden computer tables for learners dimensions 0.6x 0.8 x 0.9m	U	16	Supply including all incidental services
13	Blind curtains	M ²	9,20	Supply and installation, including all incidental services
14	Leather director's chair with armrest	U	01	Supply including all incidental services
15	Semi leather armchairs	U	16	Supply including all incidental services
16	Training room nameplate	U	01	Supply and installation, including all incidental services
17	Fire extinguisher	U	01	Supply and installation, including all incidental services
18	Training in Windows Server 2016 administration	FF	01	-

3. Delivery Deadline:

The maximum delivery period provided by the Project Owner for the provision of the services shall be sixty (60) days from the date of notification of the jobbing order to start the work.

The services will be carried out on the premises of the Supreme State Audit Office, located opposite Djeuga Palace Hotel.

4. Allotment

The services shall be executed as one (1) single lot.

5. Estimated Cost

The provisional cost of the services at the end of the preliminary studies is estimated at thirty-eight million (38,000,000) FCFA including VAT.

6. Participation and Origin

Participation in this invitation to tender is open on equal terms to all companies incorporated under Cameroonian law and duly established on national territory and operating in the field of the supply and installation of computer equipment and building and civil engineering works.

7. Funding

The articles under this Invitation to Tender shall be financed by the Public Investment Budget of the Supreme State Audit Office for the financial year 2024, under budgetary charge n° 58 -11 -077 - 04 -340010-524211.

8. Submission Method

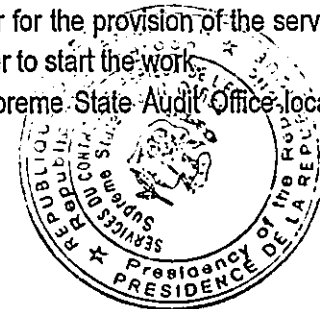
The mode of submission chosen for this invitation to tender is on-line.

9. Consultation of Tender File

The tender hard copy file may be consulted at the Supreme State Audit Office/Department of General Affairs/Sub-department of Budget, Equipment and Maintenance/Procurement Service, Tenders' Bureau, Room 116 Block C, Telephone: 222 220 198, and the electronic version on the COLEPS and PRIEDSOFT platforms <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> upon publication of this tender notice.

10. Acquisition of Tender File

Tender invitation documents are available at the Supreme State Audit Office/Department of General Affairs/Sub-department of Budget, Equipment and Maintenance/Procurement Service, Tenders' Bureau, Door 106 Block C, at the Yaounde Administrative Center, telephone: 222 220



198, upon publication of this notice and against payment of a non-refundable sum of seventy-five (40,000) francs. This amount shall be paid into the Treasury and duly receipted.

This file may also be downloaded free of charge on the website of the Public Contracts Regulatory Agency or at the Cameroon On-Line E-procurement System, abbreviated as 'COLEPS'.

11. 11. File size and format

For online submissions, maximum document sizes through the platform should be as follows:

- 5Mo for the administrative offer
- 15Mo for the Technical offer;
- 5Mo for the Financial offer.

The following formats are accepted:

- PDF formats for text documents ;
- JPEG for images.

Bidders must use compression software to reduce the size of their files.

12. Submission of Tenders:

Tenders, attached with the requisite documents, shall be compiled electronically and classified according in administrative, technical and financial order

A back-up copy of the bids, placed in a sealed envelope and clearly labelled as 'back-up copy', shall be deposited at the services of the project owner within the time limit set for the submission of bids

All bids must be submitted no later than the **06 August 2024**, at 1pm prompt (local time)

The envelope containing the back-up copies must be marked:

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
N° 003/AONO/PR/CONSUE/SG/DAG/CIPM/2024 OF 26 JUNE 2024
FOR THE FITTING OUT AND EQUIPPING OF THE SIGIPES TRAINING ROOM OF THE
SUPREME STATE AUDIT OFFICE**

13. Online bidding procedure

Online bidding shall follow the four steps described below:

Step 1: Registration of the Company on the COLEPS platform

Log on to COLEPS at <https://www.marchespublics.cm> or <https://www.publicscontratcs.cm>

Go to the Tenderer Registration tab and complete the application form in detail

Print the completed application form generated by the system;

Have the application form signed by the Head of the Organization and stamped with the company's seal

Submit the duly completed and formalised form to MINMAP along with the following documents

- Photocopy of an attestation of Non-Bankruptcy less than 3 months old
- Photocopy of the Trade Register;
- Photocopy of the Banking Domiciliation
- Photocopy of the Tax Compliance Certificate (less than 3 months old)

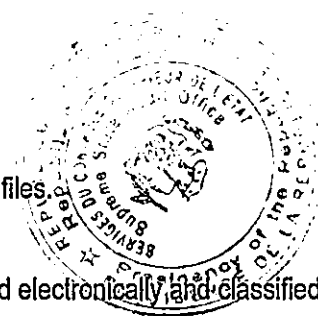
Step 2: Acquisition of the Electronic Certificate

Collect the Certificate Application form available from MINMAP or download it from the ANTIC website at

<http://www.camgovca.cm> under the heading 'Certificate Application (Company)';

Complete the form and submit it to MINMAP together with the following documents:

Receipt for payment of the Electronic Certificate acquisition fees worth 50,000 FCFA to be paid into the



ANTIC account at SCB Cameroun under number 10002 00031 12493593150 94.

A photocopy of the NIC of the certificate applicant

Register with the MINMAP operator and collect the certificate application receipt

Log on to the address <http://www.camgovca.cm/fr/operations-certificates.html> and download the Electronic Certificate onto a removable medium (blank) using the information (reference number and authorization code) contained in the receipt (remember to keep the password for connections to COLEPS)

Step 3: Registering the Electronic Certificate in COLEPS

Log on to COLEPS at <https://www.marchespublics.cm> or <https://www.publicscontrats.cm>;

Go to the 'Tenderer Registration' tab, then the 'New Registration/ Additional Certificate' section'

Identify the company using its Trade Register number, then add the certificate after filling in the form carefully

Step 4: Online Bid Request

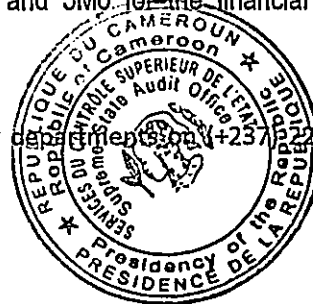
Connect to the platform using your certificate;

Identify the invitation to tender that interests you then click on the number of this invitation to tender to display the details; - then click on the submit button and fill in the form that appears, uploading your offers (administrative, technical and financial) in the corresponding places Please respect the file size (5Mo for the administrative offer, 15 Mo for the technical offer and 5Mo. for the financial offer)

Compression software can be used

Click on the send button to complete the procedure.

For any technical assistance, please contact the relevant MINMAP contact center at +237 238 155/222 235 669, or write to the email address dsi@minmap.cm.



NB : the validity of the certificate is one year

14. Provisional Bid Bond

Subject to rejection, each tenderer must attach to their administrative documents a bid bond worth seven hundred and sixty thousand (760,000) CFA francs issued by a first-rate bank approved by the Ministry of Finance and listed in Exhibit 12 of the Tender File, and valid thirty (30) days beyond the original validity date of tenders.

15. Admissibility of Bids

Under pain of rejection, all requisite administrative documents required shall be produced in their original or true copies certified by the issuing authority or the competent administrative authority in accordance with the provisions of the Special Tender Regulations. The documents shall be dated at most three (03) months or must have been established after the date of publication of this tender Invitation.

Any bid that does not comply with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry of Finance or failure to meet the requirements relating to tender documents, shall lead to the outright and irrevocable rejection of the bid.

16. Opening of Tenders

Bids shall be opened at the same time in a single session.

The opening of the administrative documents and the technical and financial bids will take place on the 06 August 2024, at 2 pm local time, and shall be carried out within the CONSUPE Internal Tender's Board, at door 101 in Block 'C' of the Supreme State Audit Office.

Only bidders or their duly mandated representatives may be allowed to attend the opening session.

17. Evaluation Criteria

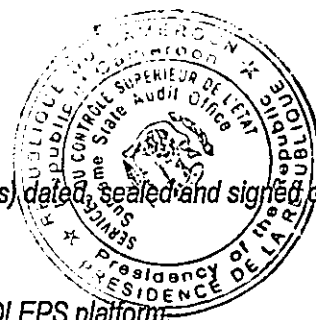
These criteria shall be applied to identify and reject incomplete offers or those that do not basically comply with the requirements stated in the Tender File. These conditions relate to the admissibility of administrative documents, the conformity of the technical offer to the technical specifications of the Tender File, as well as the eligibility of bidders:

17.1. *Eliminatory Criteria*

The eliminatory criteria determine the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation according to the essential criteria. They are not to be attributed a score. Failure to satisfy these criteria will result in the rejection of the bid.

These include:

1. *failure to produce a missing or non-compliant part more than 48 hours after the opening of bids*
2. *false declaration or a forged document*
3. *failure to meet at least 70% of the essential criteria*
4. *a delivery period of more than 60 days*
5. *the absence of a bill of quantities.*
6. *the absence or non-conformity of the bid bond*
7. *the absence or non-conformity of the site visit report (with images), dated, sealed and signed on honor by the tenderer*
8. *non-compliance with the tender file format*
9. *the absence of the backup copy in the event of failure of the COLEPS platform.*



17.2. *Essential criteria*

The essential criteria are those that are essential or key to judging the technical and financial capacity of candidates to carry out the work covered by the call for tenders. They must be determined according to the nature and scope of the work to be carried out.

The evaluation of the technical offer will be binary (Yes or No) and will be based on the following qualification criteria:

- *general presentation of the bid (Presence of colour insert, compliance with Tender File order);*
- *Cumulative sales over the last three years of at least sixty million (60,000,000) CFA francs, accompanied by supporting documents (Profit and Loss Statement or Statistical and Fiscal Declaration)*
- *access to a credit line or availability of other financial resources worth thirty million (30,000,000); CFA Francs*
- *Technical proposals in line with the CCTP (materials and personnel, planning, methodological note on task analysis, understanding of the project, lead time, after-sales service, exhaustive technical description of equipment, photographic presentation of samples, guarantee)*
- *The tenderer's references or proof of execution by the tenderer of at least three (03) contracts for the supply of similar equipment over the last three years (copies of the first and last pages of the contract, i.e. Contract or Letter Order, delivery note and Provisional Acceptance Report)*
- *Proof of acceptance of the terms and conditions of the Contract (Special Administrative Clauses (SAC) and the Supply Description (SD) initialled on each page, dated, signed and sealed on the last page).*

Only technical offers of bidders who comply with all the nine (09) eliminatory criteria and at least 70% of qualification criteria shall be declared technically "compliant" and selected for the financial evaluation.

18. Award of the Jobbing Order:

The jobbing order shall be awarded to the bidder with proof of the required technical and financial capabilities and whose bid is deemed to be the lowest.

19. Duration of Tender Validity

Tenderers shall be bound by their tenders for a period of ninety (90) days with effect from the tender-submission deadline.

20. Further Information

Further information can be obtained at working hours at the Supreme State Audit Office / Department of General Affairs / Sub-department of Budget, Equipment and Maintenance / Procurement Service, Door 116 Block C, Telephone: 222 22 01 98.

21. fight Against Corruption and Mal Practices

For any attempt of corruption or other malpractice, please call the CONSUPE department against corruption at the following telephone number: 222 23 41 88, MINMAP toll free number: (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, or CONAC: (+237) 222,203,732 / 222,203,730/ 658,262,682

Yaounde, on 26 JUIH...2024

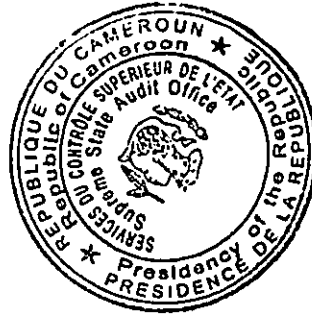
THE MINISTER DELEGATE AT THE
THE PRESIDENCY OF THE REPUBLIC IN CHARGE OF
THE SUPREME STATE AUDIT OFFICE
- THE PROJECT OWNER -



Adama MBAH ACHA
Rose FOMUNDAM

Copies to:

- MINMAP (ATI);
- A.R.M.P. (For publication and archiving);
- The Tenders' Board Chair/CONSUPE (For information);
- C.P.M President /CONSUPE (ATI);
- D.A.G. / S.D.B.M.M. / S.M.P (for archive);
- Chrono / Archives.



**PIECE N° 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL
D'OFFRES (R.G.A.O)**



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE FORMATION SIGIPES DES
SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

FINANCEMENT : - BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) / CONSUE

- EXERCICE 2024
- IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211

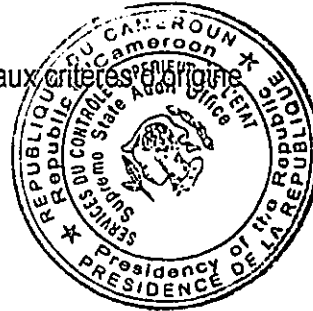
PIECE N° 2

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (R.G.A.O)

TABLE DES MATIERES

A. Généralités

- Article 01 : Portée de la soumission
Article 22 : Financement
Article 03 : Fraude et corruption
Article 04 : Candidats admis à concourir
Article 05 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine
Article 06 : Qualification du Soumissionnaire



B. Dossier d'Appel d'Offres

- Article 07 : Contenu du Dossier de Consultation
Article 08 : Éclaircissements apportés au Dossier de Consultation
Article 09 : Modification du Dossier d'Appels d'Offres

C. Préparation des Offres

- Article 10 : Frais de soumission
Article 11 : Langue de l'Offre
Article 12 : Documents constituant l'Offre
Article 13 : Prix de l'Offre
Article 14 : Monnaies de l'Offre
Article 15 : Documents attestant de l'admissibilité du Soumissionnaire
Article 16 : Documents attestant de l'admissibilité des fournitures
Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures
Article 18 : Documents attestant de la qualification du Soumissionnaire
Article 19 : Caution de soumission
Article 20 : Délai de validité des Offres
Article 21 : Forme et signature de l'Offre

D. Dépôt des Offres

- Article 22 : Cachetage et marquage des Offres
Article 23 : Date et heure limite de dépôt des Offres
Article 24 : Offres hors délai
Article 25 : Modification, substitution et retrait des Offres

E. Ouverture des plis et évaluation des Offres

Ex2

- Article 26 : Ouverture des plis et recours
- Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure
- Article 28 : Éclaircissements sur les Offres et contacts avec l'Autorité Contractante
- Article 29 : Conformité des Offres
- Article 30 : Évaluation de l'Offre technique
- Article 31 : Qualification du soumissionnaire
- Article 32 : Correction des erreurs
- Article 33 : Évaluation des Offres au plan financier
- Article 34 : Comparaison des Offres



F. Attribution du Marché

- Article 35 : Attribution
- Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux
Ou d'annuler une procédure
- Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché
- Article 38 : Notification de l'attribution du Marché
- Article 39 : Publication des résultats d'attribution du Marché et recours
- Article 40 : Signature du Marché
- Article 41 : Cautionnement définitif

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

A. Généralités

Article 1 : Portée de la soumission

1.1. L'Autorité Contractante, définie, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres en vue de l'obtention des Fournitures et Services connexes brièvement définis dans le RPAO et spécifiés dans le Descriptif de la Prestation (DP) ainsi que le Bordereau des Quantités.

Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'Appel d'Offres figurent dans le RPAO. Il y est fait ci-après référence sous le terme "les Fournitures".

1.2. Les Soumissionnaires retenus, ou attributaires, doivent livrer les Fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent Appel d'Offres est précisée dans le RPAO

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs sont tenus au respect des règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces Marchés.

En vertu de ce principe:

a. Les définitions suivantes sont admises :

i. Est coupable de "corruption" quiconque Offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent Public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché ;

iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des Offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché ;

v. le 'conflit d'intérêt' est toute situation dans laquelle l'intérêt financier ou personnel d'un agent ou d'une entité publique est de nature à compromettre la transparence dans la passation des marchés publics.

b. Toute proposition d'attribution est rejetée s'il est prouvé que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives, ou encore en situation de conflit d'intérêt lors de l'attribution du marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'inités, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'Appel d'Offres est restreinte, il s'adresse à tous les candidats présélectionnés par le Maître d'Ouvrage.

4.2. En règle générale, l'Appel d'Offres s'adresse à tous les fournisseurs présélectionnés, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt, sous peine de disqualification.

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il

i. est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des Marchés passés au titre de le présent Appel d'Offres ; ou

ii. présente plus d'une Offre dans le cadre du présent Appel d'Offres, à l'exception des Offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une Offre ;

iii. l'Autorité Contractante possède des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à l'Appel d'Offres si elle démontre qu'elle est :

- (i) juridiquement et financièrement autonome ;
- (ii) administrée selon les règles du droit commercial ;
- (iii) n'est pas sous l'autorité directe du contractant ou de l'Autorité Contractante.

e. Pour soumissionner en ligne via COLEPS et PRIEDSOFT, le candidat ou soumissionnaire doit être enregistré sur ladite plateforme et disposer d'un certificat électronique valide.

Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine

5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent Appel d' Offres devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.

5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées, ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent comme partie intégrante de leur Offre :

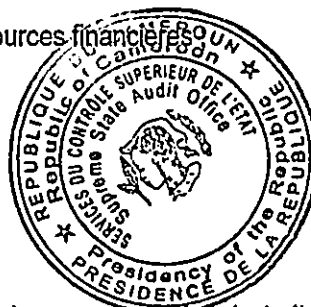
a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ;

b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-

qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré- qualification) demandées aux soumissionnaires, afin d'établir leur qualification pour exécuter le Marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. l'Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les Marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.



6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'Offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'Offre et le Marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du Marché ;
- e. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux descriptions techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du Marché, fixe les procédures de consultation des Fournisseurs et précise les conditions du Marché. Outre l'(es) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO, il comprend les documents énumérés ci-après :

- Pièce N°1. L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;
- Pièce N°2. Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
- Pièce N°3. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
- Pièce N°4. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Pièce N°5. Le Descriptif de la Prestation (DP) qui comprend :
 - la liste des prestations et fournitures,
 - les descriptions techniques ;
- Pièce N°6. Le Cadre du Bordereau des prix unitaires ;
- Pièce N°7. Le Cadre de détail quantitatif et estimatif ;
- Pièce N°8. Le Cadre de sous détail des prix unitaires ;
- Pièce N°9. Le modèle de Marché ;
- Pièce N°10. Les modèles de formulaires à utiliser par les soumissionnaires ;
- Pièce N°11. Les Justificatifs des études préalables ;
- Pièce N°12. La liste des banques et organismes financiers de 1^{er} rang agréés par le Ministre en charge des Finances, autorisés à émettre des cautions.

7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une Offre conforme à tous égards audit Dossier.

Article 8 : Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans les RPAO avec copie au Maître d'Ouvrage ou via COLEPS. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit ou par courrier électronique ou via COLEPS à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) et vingt-un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des Offres.

Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée, mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée, mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

8.2. Entre la transmission de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de préqualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des Marchés Publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage.

8.3. Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité chargée des Marchés publics, et à l'Organisme chargé de la Régulation des marchés publics.

8.4. Le Maître d'Ouvrage dispose cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'Autorité chargée des Marchés publics, et à l'Organisme chargé de la Régulation des marchés publics.

Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

9.1. L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des Offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en signant un additif.

9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant reçu le Dossier d'Appel d'Offres, ou via COLEPS.

9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, pour tenir compte de l'additif, dans la préparation de leurs Offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des Offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

C. Préparation des Offres

Article 10 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son Offre. L'Autorité Contractante n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'Appel d'Offres.

Article 11 : Langue de l'Offre

L'Offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais, auquel cas et aux fins d'interprétation de l'Offre, la traduction fera foi.

Article 12 : Documents constituant l'Offre

12.1. L'Offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

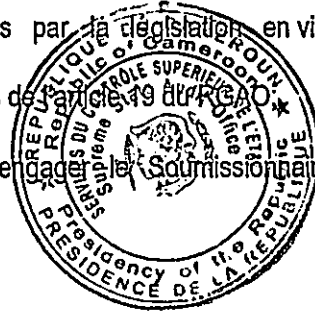
Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- a souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- s'est acquitté des droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- n'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- n'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RPAO.

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'Offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO.



b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant de la qualification des soumissionnaires et conformément aux articles 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

b.2. Méthodologie des propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés des prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations ;

b.3. Les preuves d'acceptation des conditions du Marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le Marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. Les descriptions techniques (DT).

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
3. Le Détail estimatif dûment rempli ;
4. Le Sous Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des Offres pour plusieurs lots du même Appel d'Offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un lot.

Article 13 : Prix de l'Offre

13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans le modèle de bordereaux des prix et de sous-détail des prix fournis en annexe.

Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous-détail des prix pour les fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- i. Le prix des fournitures au niveau local ;
- ii. Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;
- iii. Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

13.2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition contraire du CCAP, Une Offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.

13.3. Au cas où l'Appel d'Offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un Marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque Marché du groupe de lots, à la condition que les Offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

Article 14 : Monnaie de l'Offre

Les prix seront libellés en francs CFA.

Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son Offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures

16.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son Offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.

16.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures

17.1. Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offres, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son Offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux descriptions techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Prestation

17.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant, une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Prestation.

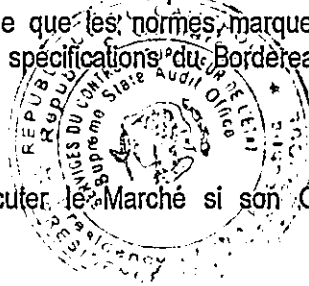
17.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.

17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son Offre est acceptée établiront, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage, les faits ci-après :



- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;
- b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;
- c. Que le soumissionnaire dispose d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

Article 19 : Caution de soumission

19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son Offre.

19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître d'Ouvrage. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des Offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 20.2 du RGAO.

19.3. Toute Offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par le Maître d'Ouvrage comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'Offre et mentionner chacun des membres du groupement.

19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenues seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la Publication du résultat de l'attribution.

19.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le Marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

19.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire :

- i. Retire son Offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son Offre ;
- ii. N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ;

b. Si le Soumissionnaire retenu :

- i. Manque à son obligation de souscrire le Marché en application de l'article 38 du RGAO;

- ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO ;
- iii. Refuse de recevoir notification du Marché ou de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

Article 20 : Délai de validité des Offres

20.1. Les Offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, à compter de la date de remise des Offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 23 du RGAO. Une Offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.

20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, le Maître d'Ouvrage peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 39 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son Offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne sera pas demandé de modifier son Offre, ni ne sera autorisé à le faire.

20.3. Lorsque le Marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des Offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative que l'Autorité Contractant adressera au(x) soumissionnaire(s). La demande de l'Autorité Contractante devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du Marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

Article 21 : Forme et signature de l'Offre

21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'Offre décrits à l'article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

21.2. L'original et toutes les copies de l'Offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'Offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'Offre.

21.3. L'Offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataire(s) de la soumission.

Pour la soumission en ligne,

21.4 L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concerné sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.

21.5. Les offres, accompagnées des pièces et documents exigés, sont rassemblées dans des fichiers électroniques et regroupées suivant leur nature administrative, technique et financière. Toutefois, s'agissant des pièces administratives elles sont introduites dans COLEPS par les structures émettrices.

21.6. Les formats de fichiers choisis pour le dépôt des offres via COLEPS doivent être des formats courants dont l'usage est répandu dans le secteur professionnel comprenant les opérateurs susceptibles d'être intéressés par la consultation, pour une meilleure exploitation.

21.7. Les documents et pièces transmis dans la plateforme COLEPS sont revêtus d'une signature électronique à travers l'usage du certificat.

Article 21bis : Mode de soumission

Trois modes de soumissions sont possibles :

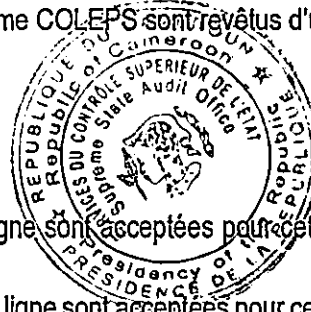
-En ligne (online) : seules les soumissions en ligne sont acceptées pour cette consultation par l'Autorité Contractante et font foi.

-Hors ligne (offline) : seules les soumissions hors ligne sont acceptées pour cette consultation par l'Autorité Contractante et font foi.

-En ligne ou hors ligne (on/offline). Les deux modes de soumission sont possibles. Toutefois, il n'est pas possible de soumissionner en ligne et hors ligne pour une même consultation.

Le mode de soumission retenu est précisé dans le RPAO.

NB : Au moment de la soumission en ligne, les plis des soumissionnaires sont automatiquement chiffrés ou cryptés c'est-à-dire que leur contenu est rendu illisible.



D. Dépôt des Offres

Article 22 : Cachetage et marquage des Offres

22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'Offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

- a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'Offre scellée conformément aux dispositions de l'article 24 et 25 du RGAO.

22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'Offre est égarée ou ouverte prématurément.

22.5 Dans le cadre de la soumission en ligne, l'offre à fournir par le soumissionnaire comprend trois fichiers électroniques correspondant aux trois volumes administratifs, techniques et financiers.

22.6. Chaque fichier doit explicitement porter un nom qui renvoie à la nature de son contenu (Offre Administrative, Offre Technique Financière).

22.7 Parallèlement à l'envoi électronique, les soumissionnaires doivent faire parvenir à l'Autorité Contractante ou au MO/MOD dans les mêmes délais impartis, une copie de sauvegarde de leur offre sur support physique électronique (CD, DVD, Clé USB...). Cette copie est transmise sous pli par voie postale ou par dépôt chez l'Autorité Contractante ou le MO/MOD. Ce pli, fermé, doit porter la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, ainsi que les références de la consultation.

22.8 Les éléments constitutifs de l'Offre en ligne ou hors ligne du soumissionnaire doivent être les mêmes pour une consultation donnée.



Article 23 : Date et heure limite de dépôt des Offres

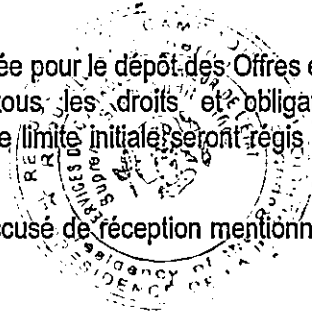
23.1. Les Offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée dans le RPAO, au plus tard à la date et à l'heure y spécifiées.

23.2 La date et l'heure de réception des soumissions en ligne sont automatiquement enregistrées par la plateforme de dématérialisation à travers un mécanisme d'horodatage. Seules la date et l'heure de COLEPS font foi.

23.3. Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1). Cette heure est visible sur la page de soumission.

23.4. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des Offres en signant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

23.5 Les offres transmises par voie électronique donnent lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception ainsi que les références de la consultation.



Article 24 : Offres hors délai

Toute Offre parvenue à l'Autorité Contractante après les date et heures limites fixées pour le dépôt des Offres conformément à l'article 23 du RGAO, sera déclarée hors délai et par conséquent rejetée.

Article 25 : Modification, substitution et retrait des Offres

25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son Offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des Offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'Offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'Offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des Offres.

25.3. Les Offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront envoyées sans avoir été ouvertes.

25.4. Aucune Offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des Offres et l'expiration de la période de validité de l'Offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son Offre pendant cet intervalle de temps peut entraîner la confiscation de la caution de soumission, conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

Pour les soumissions en ligne :

25.5 Plusieurs offres peuvent valablement être transmises par un même soumissionnaire avant la date et l'heure limite de réception des offres. Dans ce cas, seule la dernière arrivée et sa copie de sauvegarde correspondante le cas échéant, sera prise en compte lors de l'évaluation, les autres copies de sauvegarde éventuelles devant être retournées sans être ouvertes.

25.6 La modification, le remplacement ou le retrait de la copie de sauvegarde se fait conformément aux dispositions de l'article 25 alinéas 1 à 4.

E. Ouverture des plis et évaluation des Offres

Article 26 : Ouverture des plis et recours

26.1. Préalablement à l'ouverture des plis, les offres déposées par voie électronique sont déchiffrées par l'Autorité Contractante avant l'ouverture des plis. Le déchiffrement consiste à rendre lisibles et accessible uniquement pour la Commission de Passation des Marchés.

L'ouverture de tous les plis se fait en un temps, toutefois pour les projets complexes notamment ceux ayant fait l'objet d'une procédure de pré-qualification, l'ouverture peut se faire en deux temps.

La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui pourront y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'Offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une Offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle Offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'Offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'Offre correspondante. La modification d'Offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les Offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'Offre, y compris tout rabais [*en cas d'ouverture des Offres financières*] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'Offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'Offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

26.4. Les Offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

26.5. Il est établi séance tenante, un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des Offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

26.6 A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, une copie paraphée des Offres des soumissionnaires est réservée pour transmission à l'organe chargé de la régulation des marchés Publics.

26.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Comité de l'Examen de Recours, avec copie au Maître d'Ouvrage, au Président de la Commission Interne de passation des Marchés, à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité des Marchés Publics.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des Marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

26.8. L'ouverture des plis transmis par voie électronique et ceux présentés sur support papier se fait au cours de la même séance. L'ouverture et l'examen des offres transmises par voie électronique sont soumis aux règles applicables au traitement des offres physiques.

Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure

27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des Offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'Offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs aux Marchés Publics.

27.2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer l'issue du processus d'attribution peut entraîner le rejet de son Offre.

27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du Marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son Offre, il devra le faire par écrit.

Article 28 : Éclaircissements sur les Offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage

28.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des Offres, le Maître d'Ouvrage peut, si il le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son Offre.

La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit ou via COLEPS, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des soumissions, conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO.

28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les services du Maître d'Ouvrage pour des questions ayant trait à leurs Offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du Marché.

Article 29 : Conformité des Offres

29.1. Le Maître d'Ouvrage procédera à un examen détaillé des Offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les Offres sont d'une façon générale en bon ordre.

29.2. Il déterminera, si l'Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

29.3. Une Offre conforme pour l'essentiel est une Offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omissions substantielles sont celles :

- a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
- b. Qui limite, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'Appel d'Offres, les droits ou du Maître d'Ouvrage ou ses obligations au titre du Marché ;
- c. Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des Offres conformes pour l'essentiel.

29.4. Si une Offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée et ne pourra être par la suite rendue conforme.

29.5. L'Autorité Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des Offres.

Article 30 : Évaluation de l'Offre technique

30.1. Le Maître d'Ouvrage examinera l'Offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.

30.2. Il évaluera les aspects techniques de l'Offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO, afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Prestation (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées, sans divergence ou réserve substantielle.

30.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'Appel d'Offres et l'évaluation technique, il est établi que l'Offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, l'Offre sera écartée.

Article 31 : Qualification du soumissionnaire

Le Maître d'Ouvrage s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'Offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 32 : Correction des erreurs

32.1. Le Maître d'Ouvrage vérifiera les Offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis du Maître d'Ouvrage, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;

b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

32.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'Offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son Offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 33 : Évaluation des Offres au plan financier

33.1. Le Maître d'Ouvrage procédera à l'évaluation et à la comparaison des Offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.

33.2. Pour cette évaluation, les éléments ci-après seront pris en compte :

a. le prix de l'Offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;

b. les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO ;

c. les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 13.4 du RGAO ;

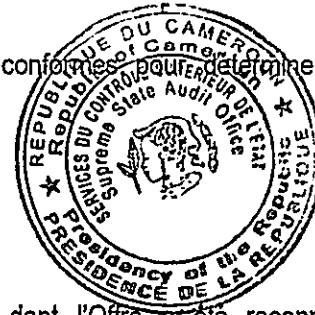
33.3. Pour évaluer le montant de l'Offre, des facteurs autres que le prix de l'Offre, dont les caractéristiques, la

performance des fournitures, les services connexes et leurs conditions d'achat peuvent être pris en compte.

Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des Offres.

Article 34 : Comparaison des Offres

Le Maître d'Ouvrage comparera toutes les Offres substantiellement conformes pour déterminer l'Offre évaluée la moins-disante, en application de la clause 33 ci-dessus.



F. Attribution du Marché

Article 35 : Attribution

35.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, disposant des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'Offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

35.2. Si l'Appel d'Offres porte sur plusieurs lots, l'Offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce Marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.

35.3. Toute attribution des Marchés de fournitures se fait au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises, résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires et présentant l'Offre évaluée la moins-disante.

Article 36 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure.
Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation de l'Autorité des Marchés lorsque les Offres ont été ouvertes, ou de déclarer un Appel d'Offres infructueux après avis de la Commission des Marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché

Le Maître d'Ouvrage, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiés dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

Article 38 : Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des Offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que l'Autorité Contractante consent à payer au fournisseur au titre de l'exécution du Marché et le délai d'exécution.

Article 39 : Publication des résultats d'attribution du Marché et recours

39.1. Toute décision d'attribution d'un Marché Public par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est insérée, avec indication de prix et de délai, dans le journal des Marchés Publics édité par l'Organisme chargé de la régulation des Marchés Publics ou dans toute autre Publication habilitée.

39.2. Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou Administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du Marché y relatif, auquel est annexé le rapport d'analyse des Offres.

39.3. Le Maître d'Ouvrage est tenue de communiquer les motifs de rejet des Offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

39.4. Après la Publication du résultat de l'attribution, les Offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'Organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

39.5. En cas de recours entre la publication des résultats et la notification de l'attribution, il doit être adressé au Comité chargé de l'examen des recours, avec copies au Maître d'Ouvrage, au Président de la Commission Interne de Passation des Marchés compétente, à l'Organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des Marchés Publics.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la Publication des résultats.

Article 40 : Signature du Marché

40.1. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour signer le Marché, à compter de la date de souscription par l'attributaire et le cas échéant après le visa de la Commission Centrale de Contrôle compétente.

40.3. Le Marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (05) jours ouvrables qui suivent la date de sa signature.

Article 41 : Cautionnement définitif

41.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du Marché par le Maître d'Ouvrage, le Cocontractant lui fournira un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offre.

41.2. Le cautionnement dont le taux est de 5% du montant TTC du Marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

41.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du Marché.



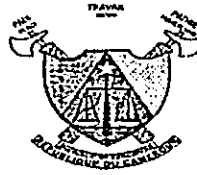


**PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE
L'APPEL D'OFFRES (R.P.A.O)**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

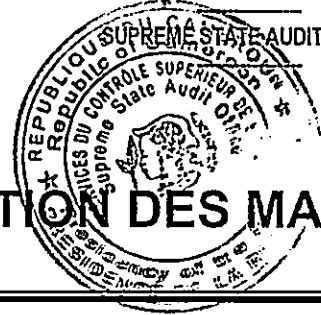
SERVICES DU CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SERVICES DU CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°003/AONO/PR/CONSUE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE FORMATION SIGIPES DES
SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

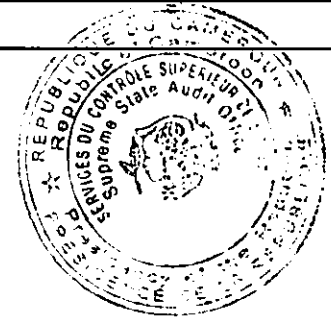
FINANCEMENT : - BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) / CONSUE

- EXERCICE 2024
- IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211

PIECE N° 3

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES
(R.P.A.O)





Définition des Travaux

Les prestations du présent Appel d'Offres portent sur les ouvrages et équipements ci-après :

➤ Travaux d'aménagement :

- les travaux préliminaires ;
- les travaux d'électricité et de climatisation ;
- les travaux informatiques ;
- les travaux de menuiserie bois et métallique ;
- les travaux de peinture.

➤ Equipement de la salle :

1.1

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	SPECIFICATIONS DES PRESTATIONS
01	Serveur rackable et accessoires avec une baie de ≥ 10 U	U	01	Fourniture, pose et installation, y compris toutes sujétions
02	Logiciel Microsoft Corporation Windows Server 2016 avec licence incluse	U	01	Fourniture et configuration, y compris toutes sujétions
03	Onduleur APC 2.2KVA SMART UPS	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
04	Tableau blanc interactif multifonctionnel intelligent Multi-Touch 20 points	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
05	Ordinateurs de bureau complets	U	16	Fourniture y compris toutes sujétions
06	Antivirus Kaspersky Endpoint Security for Business (Licence pour 03 Postes)	U	05	Fourniture y compris toutes sujétions
07	Router switch, model : Acher C54 AC1200 dual band wifi router	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
08	Box-wifi 4G, 2.4GHZ >= 20 utilisateurs avec accessoire y compris toutes suggestions	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
09	Régulateur de tension APC Smart UPS 5KVA	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
10	Multiprises rallonges	U	10	Fourniture y compris toutes sujétions
11	Table dirigeant en bois massif de dimension 2x0.8x0.9m	U	01	Fourniture y compris toutes sujétions
12	Tables d'ordinateur en bois de dimensions 0.6x0.8 x 0.9m	U	16	Fourniture y compris toutes sujétions
13	Rideaux store	M ²	9,20	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
14	Fauteuil Directeur en cuir avec accoudoir	U	01	Fourniture y compris toutes sujétions
15	Fauteuils en simili cuir avec accoudoir	U	16	Fourniture y compris toutes sujétions
16	Plaque d'indication de la salle de formation	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
17	Extincteurs portatif à poudre	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
18	Formation en Administration de Windows Server :	FF	01	-

Les prestations y relatives seront exécutées pour le compte du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat, Maître d'Ouvrage, BP : 376 Yaoundé ; Fax : 222 23 44 03 ; Tel : 222 22 02 48.

1.2

Délai de livraison :

Le délai de livraison prévisionnel est de 60 jours.

-

Nom et adresse du Maître d'Ouvrage :

Le Maître d'Ouvrage est le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé de Contrôle Supérieur de l'Etat, BP : 376 Yaoundé ; Fax : 222 23 44 03 ; Tel : 222 22 02 48.

1.3	<p>Source de financement : Les prestations envisagées par le présent Appel d'Offres sont financées par le Budget d'Investissement Public du Contrôle Supérieur de l'Etat pour l'exercice 2024, ligne d'imputation budgétaire N°58-11-077-04-340010-524211</p>
4.2	<p>Critères de Participation: L'Appel d'Offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> être une entreprise de droit camerounais ; ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt, sous peine de disqualification ; ne pas être sous le coup d'une décision d'exclusion ; une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est : <ol style="list-style-type: none"> juridiquement et financièrement autonome ; administrée selon les règles du droit commercial ; n'est pas sous l'autorité directe du contractant ou de l'Autorité Contractante.
5.1	<p>Critères de provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et Services Les matériaux, matériels, fournitures et équipements devant servir dans le cadre du présent Appel d'Offres, s'ils sont importés, devront provenir des pays respectant les normes en la matière en vigueur au Cameroun.</p> <p>Les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent Appel d'Offres devront provenir de pays respectant les normes en la matière en vigueur en République du Cameroun.</p>
	<p>Critères d'évaluation a. Critères éliminatoires Il s'agit notamment de:</p> <ol style="list-style-type: none"> la non production au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce manquante ou jugée non conforme ; la présence d'une fausse déclaration ou d'une pièce falsifiée ; la non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels ; le délai de livraison supérieur à 60 jours ; l'absence d'un prix unitaire quantifié ; l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission ; l'absence ou la non-conformité du rapport de visite du site (avec images) daté, cacheté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire ; le non-respect de la taille et du format de fichier des offres ; l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS. <p>b. Critères essentiels Elle portera sur les critères de qualification ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> la présentation générale de l'Offre (sommaire, Présence d'intercalaires de couleur, respect de l'ordre du DAO) ; le chiffre d'affaires cumulé des trois dernières années supérieur ou égal à soixante millions (60 000 000) de Francs CFA, accompagné des pièces justificatives (Compte de résultats ou Déclaration Statistique et Fiscale) ; l'accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières pour un montant au moins égal à trente millions (30 000 000) Francs CFA ; les propositions techniques conformes au Descriptif de la Prestation (matériels et personnels, planning, note méthodologique portant sur une analyse des tâches, compréhension du projet, délai de livraison, service après-vente, description technique exhaustive des équipements, présentation photographique des échantillons, garantie) ; les références du soumissionnaire ou la preuve de l'exécution par celui-ci d'au moins trois (03) contrats portant sur des prestations d'équipements similaires au cours des trois dernières années (copies des première et dernière pages du contrat à savoir Marché ou Lettre-Commande, Procès-verbal de réception) ; les preuves d'acceptation des conditions du Marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le les preuves d'acceptation des conditions du Marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Descriptif de la Prestation (DP) paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés à la dernière page avec les annotations manuscrites « lu et approuvé ») <p>NB : Seules les Offres techniques conformes à tous les neuf (09) critères éliminatoires et ayant satisfait à au moins 70% des critères essentiels, seront techniquement classées « conformes » et soumises à l'analyse financière.</p>
	<p>Visite du Site Le soumissionnaire devra obligatoirement effectuer à ses frais une visite des lieux ; examiner l'emplacement des différentes prestations à exécuter et des environs, et prendre connaissance avant d'établir son offre, des caractéristiques, de l'emplacement et de la nature de celles-ci, de l'importance des matériaux à fournir, des voies et moyens d'accès et ravitaillement au chantier et des installations nécessaires. Il devra produire à l'issue, un rapport de ladite visite comprenant un descriptif, des photographies du site et précisant le circuit de ravitaillement en matériaux. Celui-ci sera signé sur l'honneur par le soumissionnaire et joint au Dossier Technique.</p>
11	<p>Langue de l'Offre : La langue de l'offre est l'Anglais ou le Français.</p>
	<p>Mode de soumission Le mode de soumission pour cet Appel d'Offres est la soumission en ligne</p>
12.1	<p>Liste des documents constitutifs de l'Offre : Les Offres sont rédigées en Français ou en Anglais et le mode de soumission est en ligne. Chaque soumissionnaire devra présenter une offre comprenant les documents ci-après repartis en trois volumes, comme suit :</p>

Volume 1 : Pièces Administratives

- a. la déclaration d'intention de soumissionner, datée signée et timbrée au tarif en vigueur (suivant modèle joint) ;
- b. le Registre de Commerce ;
- c. l'Attestation de Conformité Fiscale ;
- d. une Attestation de non faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des Offres ;
- e. une Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque ou un Etablissement Financier agréé par le Ministère des Finances ;
- f. un Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'Agence Nationale de Contrôle et de Surveillance des Marchés Publics ;
- g. une Attestation signée du Directeur Général de la C.N.P.S. certifiant que le soumissionnaire a satisfait ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois (03) mois ;
- h. Un plan de localisation du siège de l'entreprise et signé sur l'honneur par le soumissionnaire, daté et cacheté ;
- i. la Déclaration sur honneur de n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois dernières années (datés, cachetés et signés) ;
- j. la Quitittance d'achat du DAO ;
- k. la Caution de soumission.



N.B. : Les pièces administratives devront, sous peine de rejet, être produites en original ou en copies certifiées conformes par l'autorité du service émetteur et être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois à la date de remise des Offres.

Volume 2 : Offre technique

- b.1. Les renseignements sur les qualifications du soumissionnaire :
 - les références ou les documents justifiant l'exécution des prestations similaires (copie du contrat, bordereau de livraison et Procès-verbal de réception).
 - la capacité financière d'un montant au moins égal à trentemillions (30 000 000) Francs CFA, délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère des Finances.
- b.2. le chiffre d'affaires cumulé des trois dernières années supérieur ou égal à soixante millions (60 000 000) de Francs CFA de Francs CFA ;
- b.3. la proposition technique (délai de livraison, garantie, service après-vente, description technique exhaustive des fournitures, prospectus, document attestant de l'origine et de l'authenticité de la fourniture, présentation photographique des échantillons) ;
- b.4. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- b.5. le Descriptif de la Prestation (DP) paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- b.6. Le rapport de visite du site (avec images) daté, cacheté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire.

Volume 3 : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- c.1. la Soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- c.2. le Bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
- c.3. le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;
- c.4. le Sous détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires, le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

N.B : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur, de manière à faciliter son examen. Aussi, les soumissions et leurs documents annexes devront être rédigés en langue française ou anglaise et les prix libellés en Francs CFA conformément à la réglementation en vigueur.

12.2

Soumission en ligne :

L'Offre à fournir par le soumissionnaire devra être transmise sur la plateforme COLEPS et comprendra trois (03) fichiers électroniques correspondant aux trois volumes administratif, technique et financier.

- Chaque fichier doit explicitement porter un nom qui renvoie à la nature de son contenu (dossier Administrative, Offre Technique, Financière).
- Parallèlement à l'envoi électronique, les soumissionnaires doivent faire parvenir au MO dans les mêmes délais impartis, une copie de sauvegarde de leur offre sur support physique électronique (CD, DVD, Clé USB...). Cette copie est transmise sous pli par voie postale ou par dépôt chez le Maître d'Ouvrage. Ce pli, fermé, doit porter la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, ainsi que les références du DAO.
- Les éléments constitutifs de l'Offre en ligne ou hors ligne (copie de sauvegarde) du soumissionnaire doivent être les mêmes pour une consultation donnée.

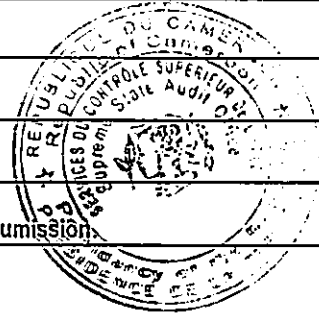
Prix et monnaie de l'offre

13.1

- Les prix seront indiqués comme requis dans le modèle de bordereau des prix et de sous- détail des prix fournis en annexe.
- Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.



	<p>-Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :</p> <p>ii. le prix hors taxes des fournitures au niveau local ;</p> <p>ii. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si la Lettre-Commande est attribuée ;</p> <p>iii. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur lieu de livraison.</p> <p>-Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'aux Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, sis au lieu-dit Centre Administratif à Yaoundé.</p>
13.2	<p>Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution de la Lettre-Commande et ne pourront varier en aucune manière.</p> <p>Sauf disposition contraire du CCAP, une Offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.</p>
15	<p>Monnaie de l'Offre :</p> <p>Les prix offerts seront libellés en monnaie nationale (Francs CFA).</p>
Préparation et dépôt des offres	
19.1	<p>Montant de la Caution de soumission</p> <p>Le montant de la caution de soumission est de sept cent mille (700 000) FCFA.</p>
20.1	<p>Période de validité des Offres :</p> <p>Les Offres doivent demeurer valides quatre-vingt-dix (90) jours après la date de soumission.</p>
-	<p>Nombre et taille des fichiers de l'offre :</p> <p>Les offres électroniques sont produites en un seul exemplaire.</p> <p>Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 MB pour l'Offre Administrative ; • 15 MB pour l'Offre Technique ; • 5 MB pour l'Offre Financière. <p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format PDF pour les documents textuels ; • JPEG pour les images. <p>Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.</p>
22.2	<p>Adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres :</p> <p>Maître d'Ouvrage : le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat (MINDEL-CONSUPE), BP : 376 Yaoundé ; Fax : 222 23 44 03 ; Tel : 222 22 02 48.</p> <p>Les offres doivent porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024 POUR L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT »</p>
-	<p>Lieu, date et heures de la réunion préparatoire d'établissement des Offres :</p> <p>Il ne se tiendra aucune réunion préparatoire à l'établissement des offres.</p>
23.1	<p>Date et heure limites de dépôt des offres :</p> <p>L'Offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 06 aout 2024 à 13 heures précise. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus des références du Dossier d'Appel d'Offres dans les délais impartis.</p>
26.1	<p>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :</p> <p>L'Ouverture des plis aura lieu le 06 aout 2024, porte 101 du bâtiment « C » des Services du Contrôle Supérieur de l'État à partir de 14 heures précises, heure locale.</p>
Attribution du marché	
31.1&34.2	<p>L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, disposant des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'Offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les remises proposées.</p> <p>Dans les vingt (20) jours suivant la notification du Marché par le Maître d'Ouvrage, le Cocontractant fournira à celui-ci un Cautionnement définitif, fixé à 5% du montant TTC du prix du Marché, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>Le candidat retenu devra fournir un cautionnement de garantie de bonne exécution, fixée à 10% du montant TTC du prix du Marché.</p> <p>Le Fournisseur assurera l'entretien du matériel pendant la période de garanti.</p> <p>Il devra également assurer au Maître d'Ouvrage le service après vente permanente à la charge de ce dernier.</p>





**PIECE N° 4 : CAHIER DES CLAUSES
ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
(C.C.A.P)**



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUNE 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE FORMATION SIGIPES DES
SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT



FINANCEMENT : - BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) / CONSUPE

- EXERCICE 2024
- IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211

PIECE N° 4
**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES (C.C.A.P)**



SOMMAIRE

Chapitre I : Généralités

- Article 1 : Objet de la Lettre-Commande
- Article 2 : Procédure de Passation de la Lettre-Commande
- Article 3 : Définitions et Attributions
- Article 4 : Langue, Lois et Réglementation Applicables
- Article 5 : Normes
- Article 6 : Pièces Constitutives de la Lettre-Commande
- Article 7 : Textes Généraux Applicables
- Article 8 : Communication
- Article 9 : Ordres de Service
- Article 10 : Marché à tranches conditionnelles
- Article 11 : Matériel et Personnel du Fournisseur

Chapitre II : Clauses Financières.

- Article 12 : Garanties et Cautions
- Article 13 : Montant de la Lettre-Commande
- Article 14 : Lieu et mode de paiement
- Article 15 : Variation des prix
- Article 16 : Formules de révision des prix
- Article 17 : Formules d'actualisation des prix
- Article 18 : Avances
- Article 19 : Paiement
- Article 20 : Intérêts moratoires
- Article 21 : Pénalités
- Article 22 : Régime fiscal et douanier
- Article 23 : Timbres et enregistrement des Marchés

Chapitre III : Exécution des prestations

- Article 24 : Brevet
- Article 25 : Lieu et Délais de Livraison
- Article 26 : Rôles et responsabilités du fournisseur
- Article 27 : Transport et assurances
- Article 28 : Essais et services connexes
- Article 29 : Service après-vente et consommables

Chapitre IV : De la réception.

- Article 30 : Documents à fournir avant la réception technique
- Article 31 : Réception provisoire
- Article 32 : Délai de garantie
- Article 33 : Réception définitive

Chapitre V : Dispositions diverses

- Article 34 : Résiliation de la Lettre-Commande
- Article 35 : Cas de force majeure
- Article 36 : Différends et litiges
- Article 37 : Edition et diffusion du présent Marché
- Article 38 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande



CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

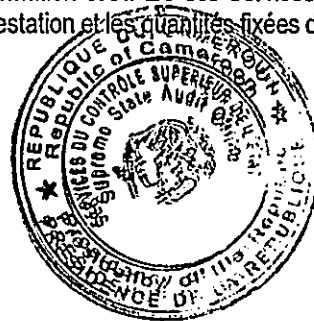
1.1. Le la Présente Lettre-Commande a pour objet l'équipement de la salle de formation SIGIPES des Services du Contrôle Supérieur de l'État, suivant les caractéristiques définies dans le Descriptif de la Prestation et les quantités fixées dans le Devis Quantitatif et Estimatif.

1.2 La consistance des équipements à acquérir est la suivante :

➤ Aménagement de la salle :

- les travaux préliminaires ;
- les travaux d'électricité et de climatisation ;
- les travaux informatiques ;
- les travaux de menuiserie bois et métallique ;
- les travaux de peinture.

➤ Equipement de la salle :



N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	SPECIFICATIONS DES PRESTATIONS
01	Serveur rackable et accessoires avec une baie de ≥ 10 U	U	01	Fourniture, pose et installation, y compris toutes sujétions
02	Logiciel Microsoft Corporation Windows Server 2016 avec licence incluse	U	01	Fourniture et configuration, y compris toutes sujétions
03	Onduleur APC 2.2KVA SMART UPS	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
04	Tableau blanc interactif multifonctionnel intelligent Multi-Touch 20 points	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
05	Ordinateurs de bureau complets	U	16	Fourniture y compris toutes sujétions
06	Antivirus Kaspersky Endpoint Security for Business (Licence pour 03 Postes)	U	05	Fourniture y compris toutes sujétions
07	Router switch, model : Acher C54 AC1200 dual band wifi router	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
08	Box-wifi 4G, 2.4GHZ ≥ 20 utilisateurs avec accessoire y compris toutes suggestions	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
09	Régulateur de tension APC Smart UPS 5KVA	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
10	Multiprises rallonges	U	10	Fourniture y compris toutes sujétions
11	Table dirigeant en bois massif de dimension 2x0.8x0.9m	U	01	Fourniture y compris toutes sujétions
12	Tables d'ordinateur en bois de dimensions 0.6x 0.8 x 0.9m	U	16	Fourniture y compris toutes sujétions
13	Rideaux store	M ²	9,20	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
14	Fauteuil Directeur en cuir avec accoudoir	U	01	Fourniture y compris toutes sujétions
15	Fauteuils en simili cuir avec accoudoir	U	16	Fourniture y compris toutes sujétions
16	Plaque d'indication de la salle de formation	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
17	Extincteurs portatif à poudre	U	01	Fourniture et installation, y compris toutes sujétions
18	Formation en Administration de Windows Server 2016	FF	01	-

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

La présente Lettre-Commande est passé après Appel d'Offre National Ouvert N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 du 26 JUIN 2024, ce conformément aux textes en vigueur en République du Cameroun.

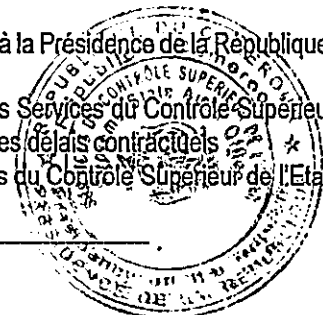
ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

3.1. Définitions générales.

- Le Maître d'Ouvrage (Autorité Contractante) est le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé du Contrôle

Supérieur de l'État. Il passe la Lettre-Commande, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'Organisme chargé de la régulation des Marchés. Il représente l'Administration bénéficiaire des prestations.

- l'Autorité en charge du contrôle externe de la Lettre-Commande est le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des Marchés Publics (MINMAP) ;
- Le Chef de Service de la Lettre-Commande est le Directeur des Affaires Générales des Services du Contrôle Supérieur de l'État. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels
- L'Ingénieur de la Lettre-Commande est le Chef de la Cellule Informatique des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, ci-après désigné ;
- Le Cocontractant est : _____ domiciliée à _____, BP : _____ Tel : _____



3.2. Nantissement

La présente Lettre-Commande peut être donnée en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- l'Autorité chargée de l'ordonnancement est Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat;
- l'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat ;
- l'Autorité ou le responsable du paiement est le Payeur spécialisé auprès des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;
- le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande est Le Directeur des Affaires Générales des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat.

ARTICLE 4 : LANGUE, LOIS ET REGLEMENTATION APPLICABLES

4.1. La langue utilisée est l'Anglais ou le Français.

4.2. Le Fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-Commande.

Si ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-Commande venaient à être modifiés après sa signature, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 5 : NORMES

5.1 Les prestations livrées en exécution de la présente Lettre-Commande seront conformes aux normes fixées dans les descriptions Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable en République du Cameroun, cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le Fournisseur étudiera, exécutera et garantira la fourniture et prestations de la présente Lettre-Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation en République du Cameroun pour des opérations similaire.

ARTICLE 6 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. la soumission du Cocontractant de l'Administration et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux descriptions Techniques ci-dessous visées ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. le Descriptif de la Prestation (DP) ;
5. le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
6. le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
7. le Règlement Particulier de l'Appel d'Offre (RPAO) ;
8. le Sous-détails des Prix (SDP) ;
9. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007.

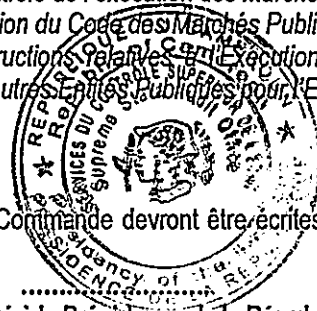
ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des Autres Entités Publiques ;
- la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application), modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- le Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés

Publics ;

- le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
- la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- les Circulaires N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Marchés Publics pour l'Exercice 2024 ;
- les normes en vigueur au Cameroun.



ARTICLE 8 : COMMUNICATION

8.1. Toutes les notifications et communications au titre de la présente Lettre-Commande devront être écrites et faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le Cocontractant en est le destinataire : Monsieur/Madame
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat, Centre Administratif, BP : 376 Yaoundé ; Fax : 222 23 44 03 ; Tel : 222 22 02 48.

8.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de Service de la Lettre-Commande.

ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE

Les différents Ordres de Service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1 L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de service de la Lettre-Commande, avec copie à l'Ingénieur de la Lettre-Commande et à l'Organisme payeur.

9.2 Les Ordres de Service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai de livraison de la Lettre-Commande seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service de la Lettre-Commande, avec copie à l'Ingénieur de la Lettre-Commande et à l'Organisme payeur.

Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

9.3 Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service de la Lettre-Commande et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur de la Lettre-Commande, avec copie au Maître d'Ouvrage.

9.4 Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service, avec copie à l'Ingénieur de la Lettre-Commande.

9.5 Les Ordres de Service de suspension et de reprise des prestations, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Chef de Service de la Lettre-Commande sur proposition de l'Ingénieur de la Lettre-Commande et notifiés au Cocontractant par ce dernier.

9.6 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de Service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les Ordres de Service reçus.

ARTICLE 10 : MARCHES A TRANCHES CONDITIONNELLES

La présente Lettre-Commande comporte une tranche unique.

ARTICLE 11 : MATERIEL DU COCONTRACTANT

11.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'Offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de Service. En cas de modification, le Cocontractant procédera au remplacement par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

11.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions de l'Offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation de la Lettre-Commande ou d'application de pénalités.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS

12.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 5% du montant TTC de la Lettre-Commande.

Il est constitué et transmis au Chef du service de la Lettre-Commande dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter

de la date de notification de la Lettre-Commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (01) mois suivant la date de réception provisoire des équipements, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Fournisseur.

12.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC de la présente Lettre-Commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois (01) après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

12.3. Cautionnement d'avance de démarrage

(Sans objet)

ARTICLE 13 : MONTANT DU MARCHÉ

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint, est de _____ (en lettres) _____ (en chiffres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC); soit:

- Montant HTVA: _____ () francs CFA
- Montant de la TVA: _____ () francs CFA
- Montant de l'AIR : _____ () francs CFA
- Net à percevoir = HTVA-AIR () francs CFA.

ARTICLE 14 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en francs CFA, par virement dans le compte N° _____ ouvert au nom du Cocontractant à la banque _____.

ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX

Les prix du contrat sont fermes.

ARTICLE 16 : FORMULES DE REVISION DES PRIX

Sans objet

ARTICLE 17 : FORMULES D'ACTUALISATION DES PRIX

Sans objet

ARTICLE 18 : AVANCE DE DEMARRAGE

Aucune avance de démarrage n'est envisagée dans l'exécution de la présente Lettre-Commande.

ARTICLE 19 : PAIEMENT

- a. Avant tout paiement, les documents attestant de l'exécution des prestations et dûment signés par l'Ingénieur, le Chef Service de la Lettre-Commande et toute autre intervenant dans le cadre dudit Marché, devraient être produits et transmis au comptable chargé du règlement au plus tard sept (07) jours ouvrables après sa signature.
- b. La dernière facture définitive doit être soumise au visa préalable du Ministre des Marchés Publics avant tout paiement.

ARTICLE 20 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par l'état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 21 : PENALITES DE RETARD

21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC de la Lettre-Commande de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-Commande;
- b. Un millième (1/1000è) du montant TTC de la Lettre-Commande de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour de retard.

21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre-Commande de base et de ses avenants éventuels.

ARTICLE 22 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

Conformément au Décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 qui définit les modalités de mise en œuvre du Régime Fiscal des Marchés Publics, la fiscalité applicable au présent Marché comporte notamment :

- des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AJR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code de impôts;
- des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par la Lettre-Commande ;
- des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (*droits de douanes, TVA, taxe informatique*);
- des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.



Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

ARTICLE 23 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DES MARCHES

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Fournisseur de l'Administration, conformément à la réglementation en vigueur.

Après enregistrement, les sept (07) exemplaires seront retournés au Service des Marchés Publics du Maître d'Ouvrage pour ventilation.

CHAPITRE III: EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 24 : BREVET

Le Fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants

ARTICLE 25 : LIEU ET DELAIS DE LIVRAISON

25.1. Le lieu de livraison est : *Les services du Contrôle Supérieur de l'Etat, sis au lieu-dit Centre Administratif ;*

25.2. Le délai de livraison des prestations objet de la présente Lettre-Commande est de : **soixante (60) jours ;**

25.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

ARTICLE 26 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des équipements tels que décrits dans le descriptif de la prestation, sous le contrôle de l'ingénieur de la Lettre-Commande et ce conformément au présent Marché et aux règles et normes en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 27 : TRANSPORT ET ASSURANCES

27.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié aux transports maritime, aérien, ferroviaire ou routier.

Le Fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

27.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

ARTICLE 28 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES

Le Fournisseur devra assurer que :

- les fournitures sont livrées et montées si nécessaires ;
- la documentation technique est fournie le cas échéant.

ARTICLE 29 : SERVICE APRES-VENTE ET CONSOMMABLES

Le Fournisseur assurera le service après-vente et l'entretien du matériel pendant la période de garantie.

Il devra notamment :

- effectuer ou faire effectuer l'entretien et les réparations des fournitures objet de la présente Lettre-Commande ;
- remplacer les pièces ou fournitures défectueuses, et prendre en charge la main d'œuvre de remplacement de ces pièces ;
- assurer un approvisionnement rapide en pièces de rechange.

Le fournisseur aura à maintenir en République du Cameroun pendant une période d'un (01) an à compter de la date de réception définitive :

1. un représentant permanent dûment mandaté ;
2. des ateliers de réparation ;
3. un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon usage des équipements qu'il a fourni ;

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

ARTICLE 30 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION TECHNIQUE

Le Fournisseur devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception technique transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- (a) Copies de la facture du Cocontractant de l'Administration, décrivant les Fournitures, indiquant leur quantités respectives, leur prix unitaire, le montant total ;
- (b) Notification de la livraison,
- (c) Bordereau de livraison.

ARTICLE 31 : RECEPTION PROVISOIRE

Avant la réception provisoire, le Fournisseur demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Ingénieur de la Lettre-Commande, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

31.1. Epreuves comprises dans les opérations préalables à la réception :

- la reconnaissance qualitative et quantitative des fournitures ;
- la constatation éventuelle de l'inexécution des prestations prévues ou des manquements à la Lettre-Commande.

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé sur le champ et signé au moins par l'Ingénieur de la Lettre-Commande, l'Agent chargé de la Comptabilité Matière du CONSUPE, et contresigné par le Cocontractant.

Au terme de cette visite de pré-réception, l'Ingénieur de la Lettre-Commande spécifie éventuellement les réserves à lever et les prestations correspondantes à effectuer avant la date de la réception provisoire qui sera fixée par le Maître d'Ouvrage.

31.2. La réception provisoire sera effectuée par une Commission de réception provisoire est composée comme suit :

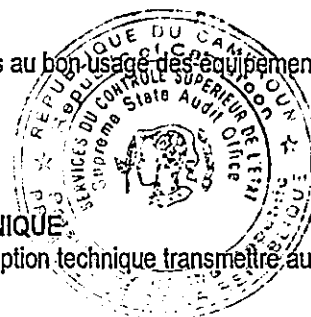
- o *Le Maître d'Ouvrage ou son représentant (Président);*
- o *Le Chef de Service ou son représentant (membre);*
- o *L'Ingénieur de la Lettre-Commande (Rapporteur) ;*
- o *Le Chef du Service des Marchés Publics du CONSUPE, (membre) ;*
- o *L'Agent chargé des opérations de la Comptabilité Matière des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, (membre) ;*
- o *Un Représentant du MINMAP, Observateur ;*
- o *Le Fournisseur ou son Représentant (Observateur) ;*
- o *Eventuellement toute autre personne expressément désignée en raison de ses compétences.*

Les Membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix jours avant la date de réception. Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

La visite de réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par les deux tiers (2/3) au moins des membres dont le Président ou son représentant.

Ce procès-verbal se prononce sur la qualité et la quantité du matériel dans le strict respect des clauses contractuelles.



En cas de non-conformité de la fourniture ; le Cocontractant sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

Le procès-verbal de réception provisoire précise ou fixe la date d'achèvement de la fourniture.

31.3. Les réceptions partielles ne font pas partie de ce contrat.

31.4. La période de garantie commence à la date de réception provisoire et durera douze (12) mois.

ARTICLE 32 : DELAI DE GARANTIE

32.1. La durée de garantie est de douze (12) mois à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

32.2. Pendant la période de garantie, le Fournisseur est tenu de remplacer tout équipement non conforme aux descriptions techniques ou qui présentent les imperfections. Le Maître d'Ouvrage peut, soit exiger leur réparation ou leurs remplacement, soit les accepter en état, en proposant un abatement de prix.

32.3. Le Cocontractant de l'Administration garantit que toutes les Fournitures livrées en exécution de la Lettre-Commande sont neuves et n'ont jamais été utilisées. Le Cocontractant de l'Administration garantit en outre que lesdites Fournitures n'auront aucune défektivité due à leur conception, à l'utilisation de matériaux inappropriés (sauf dans la mesure où la conception ou les matériaux sont requis par les spécifications du Maître d'Ouvrage) ou à tout acte ou omission du Cocontractant de l'Administration, survenant pendant l'utilisation normale des Fournitures livrées dans les conditions prévalant.

32.4. Le Maître d'Ouvrage notifiera au Cocontractant de l'Administration par écrit, toute réclamation faisant jouer la garantie et pouvant notamment être inhérente des défauts de fabrication.

A la réception d'une telle notification, le Cocontractant de l'Administration réparera ou remplacera les fournitures ou leurs pièces défectueuses, dans un délai de vingt (20) jours sans frais pour le Maître d'Ouvrage. Le délai d'intervention durant la période de garantie ne pourra pas excéder cinq (05) jours ouvrables.

Si le Cocontractant de l'Administration, après notification, manque à rectifier la ou les défektivités, durant la période susmentionnée, la durée de garantie pourrait alors être :

- prolongée de la même durée que la durée d'immobilisation du matériel si celle-ci excède les vingt (20) jours de la notification de la défektivité ;
- renouvelée intégralement dans le cas du remplacement du matériel.

ARTICLE 33 : RECEPTION DEFINITIVE

33.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie qui est de 06 mois.

33.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

La Commission convoquée pour la réception définitive sera la même que celle ayant prononcé la réception provisoire.

Avant de prononcer la réception définitive, la Commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition (P.V. de réception provisoire, etc.), que les clauses contractuelles ont été entièrement respectées et que le Cocontractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de la Commission, il sera dressé un procès-verbal de réception définitive signé par les deux tiers (2/3) au moins des membres dont le Président ou son représentant.

33.3. La réception définitive marque la fin de la Lettre-Commande et libère le Fournisseur et Maître d'Ouvrage de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le Fournisseur clôt définitivement la Lettre-Commande.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 34 : RESILIATION DU MARCHE

La Lettre-Commande peut être résiliée comme prévu à la Sous-section I, Section II, Chapitre I, Titre V du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 et dans les dispositions du CCAG, notamment dans l'un des cas suivants :

- retard de plus de 10 jours calendaires dans l'exécution d'un Ordre de Service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 10 jours calendaires ;
- retard dans les prestations entraînant les pénalités de plus de 10% du montant de la Lettre-Commande ;

- refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- défaillance du Cocontractant ;
- non-paiement persistant des prestations.

ARTICLE 35 : CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

En cas de force majeure provoquée par des événements imprévisibles et entraînant l'arrêt ou le retard des prestations objet de la présente Lettre-Commande, le Fournisseur ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a été par écrit par le Maître d'Ouvrage de la survenance de cet événement et ce, avant la fin du 20^{ème} jour suivant l'évènement.

En tout état de cause, il appartiendra au Maître d'Ouvrage d'en apprécier la gravité ainsi que les preuves fournies.

ARTICLE 36 : DIFFERENDS ET LITIGES

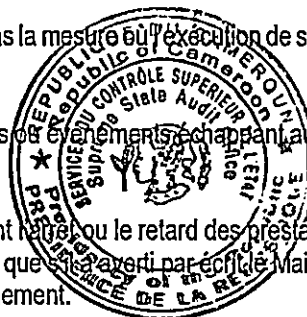
Les différends ou litiges nés de l'exécution de la présente Lettre-Commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la Juridiction Camerounaise compétente.

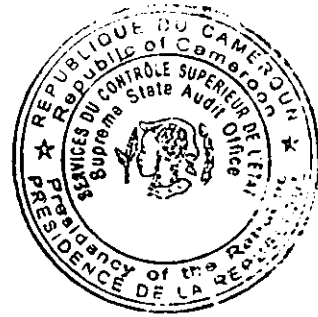
ARTICLE 37 : EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT MARCHÉ

Vingt (20) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et souscrits par le Cocontractant.

ARTICLE 38 : ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA COMMANDE

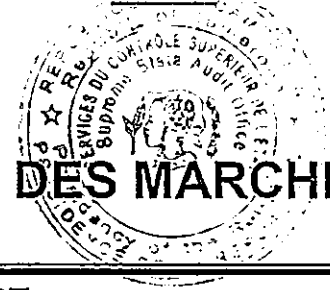
La présente Lettre-Commande ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Fournisseur par le Chef de Service.





**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES (C.C.T.P)**





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES
DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

FINANCEMENT :- BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) / CONSUPE

- EXERCICE 2024
- IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211

PIECE N° 5

DESCRIPTION DE LA FOURNITURE (D.F.)

EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

DESCRIPTION DES FOURNITURES (D.F.)

A. Clauses techniques pour l'Aménagement de la salle.

I. NORMES ET REGLEMENTS

Les normes applicables sont d'une part celles en vigueur en République du Cameroun ou à défaut les normes françaises en vigueur dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics.

D'autres normes sur les BTP seront acceptées si leur qualité est équivalente ou supérieure à la norme spécifiée après soumission à l'approbation de l'Ingénieur.

Par ailleurs, les équipements et fournitures attendues sont assujetties aux normes faisant autorité en la matière et applicable en République du Cameroun.

Les provenances, qualités, types, dimensions, poids, caractéristiques, ainsi que les modalités d'essais de contrôle et de réception des matériaux, fournitures devront répondre aux normes en vigueur au moment de la signature du Marché.

L'Entrepreneur est réputé connaître ces normes et en particulier les textes suivants :

- Normes 24-1 ; 24-201 ; 24-202 ; 24-301 pour les menuiseries métalliques
- Normes AFNOR T.30-1001
- Norme NF P41.201 : Code des Conditions minimales d'exécution
- D.T.U. n° 26.1 : Enduits aux mortiers de liants hydrauliques ;
- DTU n° 52.1 (Octobre 1973) et son additif n° 1 (Juillet 1977) concernant les travaux de revêtements de sols scellés ;
- DTU n° 59.1 Peinture
- D.T.U. 60.1 : Plomberie sanitaire pour les bâtiments à usage d'habitation
- D.T.U. 60.33 : Canalisation en PVC – Evacuation d'eaux usées
- D.T.U. 60.41 : Canalisation en PVC – Evacuation d'eaux usées
- Fascicule N° 71 : Fourniture et pose de canalisations d'eau, accessoires et branchement ;
- D.T.U. pour installations électriques
- Règles de calcul CB 71

II. MATERIEL ET PERSONNEL

2.1- Matériel

RUBRIQUE	DESIGNATION
Matériel et équipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements de Protection Individuelle ; - Outillage de mesure adapté ; - Outillage de manutention ; - Caisses à outil pour plombier & électricien & maçon & menuisier & peintre ; - Outils de balisage ; - Outillage de protection sur les lieux d'exécution des travaux
Matériel roulant	01 véhicule de liaison type pick-up 4x4 (produire une carte grise certifiée)

2.2- Personnel

DESIGNATION	PROFIL / REFERENCES	ELEMENT D'APPRECIATION
Conducteur des travaux	Formation : ≥ Bac +3 en Génie civil	-copies certifiées du diplôme et de la CNI



	Expérience dans les projets similaires : ≥ 05 ans	CV et attestation de disponibilité datés et signés
	Conduite des projets similaires au cours des cinq dernières années : ≥ 03 projets	référence des projets requis
Chef de chantier	Formation : \geq Bac +2 en Génie civil	copies certifiées du diplôme et de la CNI
	Expérience dans les projets similaires : ≥ 05 ans	CV et attestation de disponibilité datés et signés
	participation à des projets similaires au cours des cinq dernières années : ≥ 03 projets	référence des projets requis

2.3- METHODOLOGIE ET ORGANISATION

- Note technique détaillée relative à l'organisation des travaux et à l'exécution de chaque tâche ;
- Prise en compte des aspects environnementaux : protection de l'environnement, mesures d'hygiène et sécurité du personnel, dans le souci de la continuité du service normal ;
- Planning d'exécution respectant les délais figurant dans la soumission avec une cohérence dans l'ordonnancement des tâches.

III. QUALITES ET PREPARATIONS DES MATERIAUX MIS EN ŒUVRE

Les études d'exécution prescrites dans le présent C.C.T.P. seront à la charge de l'Entrepreneur. L'Entrepreneur est tenu de soumettre à l'approbation de l'Ingénieur des échantillons des matériaux et équipements sur le chantier.

3.1- LES GRANULATS POUR MORTIERS ET BETONS

Les granulats pour mortiers et bétons devront répondre aux prescriptions des normes françaises citées dans les fascicules 64 et 65 du C.C.T.G. Les granulats seront d'une qualité uniforme et sans excès de morceaux plats ou allongés, poussières ou impurétés.

En outre, il est précisé que la dimension des gravillons pour bétons sera au plus égale à 25 mm (mesurée à la passoire). Cette grosseur maximale sera réduite à 15 mm dans les zones frettées.

Les granulats 0/25 seront constitués d'au moins trois classes de granulats, les courbes granulométriques étant prises dans les séries suivantes de dimensions de passoires, exprimées en millimètres : 2 - 4 - 6, 3 - 10 - 20 ou 3 - 5 - 8 - 12, 5 - 15 - 25.

Les sables seront de bonnes qualités, croissantes, stables, propres et exemptes de poussière, de débris schisteux, gypseux, argileux ou organiques.

Ils ne devront pas contenir des composés de soufre ni des matières susceptibles d'altérer le ciment ou les armatures métalliques.

Ils ne devront pas contenir plus de 5 % d'éléments fins passant au tamis de 80 microns. L'équivalent de sable sera obligatoirement supérieur à 70.

Le stockage des granulats se fera de façon à ce que les différentes classes ne puissent se mélanger. La contamination par boue et poussière devra être évitée. Un bon drainage des stocks devra être assuré.

La qualité et la granulométrie des granulats devront être soumises à l'agrément de l'Ingénieur.

3.2- LES LIANTS HYDRAULIQUES

Le ciment entrant dans la composition des bétons et des mortiers sera de la classe CPA 325 ou CPJ35.

Les liants proviendront directement et exclusivement d'usines ayant été soumises à l'agrément de l'Ingénieur.

Le ciment devra être approvisionné sous emballages étanchés.

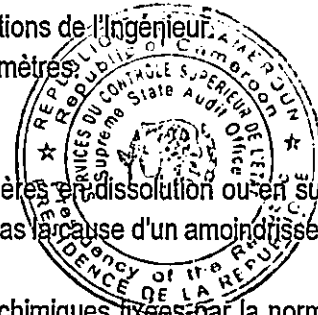
Tous les transports de ciment destinés aux travaux seront accompagnés de certificats montrant que le ciment présenté a subi des essais et indiquant la date et les résultats desdits essais. Le nom de l'usine, le type, la qualité et la date de fabrication devront être indiqués sur chaque emballage. A la demande de l'Ingénieur, les essais seront exécutés aux frais de l'Entrepreneur.

Le ciment devra être emmagasiné dans des locaux exempts d'humidité, bien aérés et efficacement protégés contre les intempéries. Le radier des locaux en bois ou en béton se trouvera à au moins 20 cm au niveau du terrain pour éviter toute remontée d'humidité.

Chaque transport devra être stocké séparément pour qu'il puisse être identifié et contrôlé facilement.

Le ciment devra être utilisé dans l'ordre de livraison ou suivant les indications de l'ingénieur.

L'entassement du ciment en sac se fera sur une hauteur maximale de 2 mètres.



3.3- EAU DE GACHAGE

La fourniture de l'eau incombe à l'Entrepreneur. La proportion des matières en dissolution ou en suspension dans l'eau de gâchage doit être suffisamment faible pour qu'elle ne soit pas la cause d'un amoindrissement des bétons ou du mortier.

L'eau utilisée pour le gâchage devra avoir les propriétés physiques et chimiques fixées par la norme définie dans les prescriptions du fascicule 65 du C.C.T.G. Elle ne devra pas dépasser une température de 30°C et ne devra pas contenir plus de 2 g de sel dissous par litre.

Les eaux douteuses seront soumises à l'analyse chimique par les soins et aux frais de l'Entrepreneur.

3.4- LES ADJUVANTS

Leur utilisation sera adaptée à la mise en œuvre des mortiers et bétons, et justifiée à chaque fois par des documents complémentaires.

3.5- LES COFFRAGES

Réalisés en bois, en métal ou mixte selon les cas, ils devront être rigides et étanches. Ils devront fournir un aspect brut de décoffrage acceptable et suffisamment régulier pour recevoir enduit de mortier. La plasticité sera telle que les déformations ne dépassent pas 3/200 pour une mesure à la règle de 20 cm.

IV. MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

N°	TACHE	UNITE	QUANTITE
a) TRAVAUX PREPARATOIRES			
1.01	Installation du chantier y compris l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à l'exécution des travaux	FF	01
1.02	Production du dossier d'exécution et du plan de recollement	FF	01
b) ELECTRICITE ET CLIMATISATION			
1.03	Révision générale du circuit électrique et de climatisation y compris câblage, filerie, coffre de protection, interrupteur et toutes sujétions	FF	01
1.04	Fourniture et pose de deux climatiseurs split 2.5CV y compris toutes sujétions de câblage	U	02
1.05	Fourniture et pose des luminaires à grille complets Euroliht 4*0.60 m	U	10
1.06	Fourniture et pose des Réglettes complètes 1.2 m	U	04
1.07	Remplacement des prises et interrupteurs	U	12
c) INFORMATIQUE			
1.08	Révision générale du circuit réseaux informatique local y compris câblage, filerie et toutes sujétions	FF	01
d) MENUISERIES BOIS ET METALLIQUE			
1.09	Fourniture et pose de faux plafond de type minéral (Ambstrong) de dimension 5 x10 m	M ²	50
1.00	Vernissage d'une porte en bois de dimensions 1.65 x 2.20	M ²	07,26
1.11	Remplacement des serrures défectueuses des portes	U	02
1.12	Remplacement des serrures défectueuses des fenêtres vitrées	U	04
e) PEINTURE			
1.13	Préparation des surfaces à peindre y compris couche d'imprégnation et enduit penticoat sur murs	M ²	90
1.14	Application d'une bicouche de peinture de type pantex 800 sur les murs intérieurs y compris dalle	M ²	90

1.15	Application des peintures Glycero sur les deux grilles des fenêtres y compris portes métallique	FF	01
------	---	----	----

B. Description techniques d'Equipements

N°	Désignation	Unité	Quantité	
2.1	Fourniture et installation d'un Serveur rackable avec accessoires et une baie de ≥ 10 U y compris toutes sujétions	U	01	
	Description			Serveur HPE ProLiant DL380 Gen10 4210 2,3 GHz 12 cœurs 1P 64 Go P408i-a 8SFF 800 W PS
	Cache du processeur			10 Mo L3
	Famille de processeurs			Intel Xeon Scalable série 4200
	Processeur			Processeur Intel Xeon Silver 4210
	Vitesse du processeur			2,3 GHz
	Facteur de forme			2U
	Type d'alimentation			Alimentations HPE 800W Flex Slot Platinum enfichables à chaud
	Mémoire Installée			64 Go
	Mémoire maximale			3 To Avec LRDIMM DDR4 2 400 MHz, 128 Go. Logements pour la mémoire : 24 logements DIMM. Profondeur < 1000mm
	Emplacements de mémoire			24 emplacements DIMM
	Disques durs inclus			8 disques SFF de 01 TO chacun pris en charge
Type de lecteur optique	En option via Universal Media Bay			
Caractéristiques du ventilateur système	4 ventilateurs à rotor simple inclus			
Gestion de l'infrastructure	HPE iLO Standard avec provisionnement intelligent (intégré), HPE OneView Standard (téléchargement requis) (standard) HPE iLO Advanced, HPE iLO Advanced Premium Security Edition et HPE OneView Advanced Advanced (en option)			
2.2	Logiciel Microsoft Corporation Windows Server 2016 avec licence incluse	U	01	
2.3	Onduleur APC 2.2KVA SMART UPS	U	01	
2.4	Tableau blanc interactif multifonctionnel intelligent Multi-Touch 20 points : - S'efface facilement avec le dos de votre main - Reconnaissance graphique intelligente - Table d'insertion - Tableau blanc - Écran divisé intelligent - Écran de projection sans fil pour téléphone portable - Écran sans fil pour ordinateur portable - Scannez le code QR à retirer ; - Contrôle inversé - Télécommande - Vidéoconférence à distance - Prenez des notes et annotez à volonté. - lecture de fichiers vidéo, écriture d'écran, annotation. Il doit pouvoir stocker et télécharger, y compris l'écriture sur tableau blanc, - Capacité de stockage de la mémoire : 128 Go - Taille de l'écran : ≥ 65 Pouces - Fonctionnalité spéciale: Écran tactile - Technologie de connectivité: wifi (HDMI en option) - Technologie de la mémoire RAM : DDR3	U	01	
2.5	Ordinateurs de bureau complets CORE i-5 complet avec le système d'exploitions Windows 10 Pro avec licence, 3,2GHz 8Go RAM, 6 ports USB, 1Port RJ-45 écran 21" y compris toutes sujétions	U	16	

N°	Désignation	Unité	Quantité
2.6	Antivirus Kaspersky Endpoint Security for Business (une (01) Licenece pour 03 Postes)	U	05
2.7	Router switch -Model : Acher C54 AC1200 Dual Band wifi Router; - Cable RJ-45 Cat8 blindé de 10 mètres linéaire; -20 connecteurs RJ-45 blindés	U	01
2.8	Box-wifi 4G -Vitesse \geq 2.4GHZ ; -Nombre d'utilisateurs : \geq 20	U	01
2.9	Régulateur de tension 5 KVA avec câble d'alimentation \geq 02 m	U	01
2.10	Multiprises Rallonges Type : Parafoudre. Spécificités : Puissance maximum 2500 watts. Voyants de fonctionnement : Oui. Nombre de prise : \geq 06. Interrupteur marche / arrêt : Oui. Longueur de câble: \geq 02 m.	U	10
2.11	Table dirigeant en bois massif de dimension 2 m x 0.8 m x 0.9m	U	01
2.12	Tables des Ordinateurs en bois pour apprenants de dimensions 0.6 m x 0.8 m x 0.9m	U	18
2.13	Rideaux store clé verts à bandes verticales avec tous les accessoires de dimensions \geq 2.30 m x 2 m	M ²	09,20
2.14	Fauteuil Directeur en cuir -Accoudoirs protégés ; -Réglable d'intensité et en hauteur ; -Couleur noir -Piètement à 5 roues ; -Toutes sujétions	U	01
2.15	Fauteuils en simili cuir -Accoudoirs protégés ; -Couleur noir -Toutes sujétions	U	18
2.16	Plaque d'indication de la salle de formation (30 cm X 23 cm)	U	01
2.17	Extincteur portatif a poudre polyente ABC de 9kg de chez SICLI y compris toutes sujétions	U	01
2.18	Formation en Administration de Windows Server 2016 : - Installation et configuration du système ; - Intégration de service d'annuaire LDAP avec Active Directory ; - Sécurisation des accès ; - Gestion et mise en œuvre des accès distants, - toutes suggestions.	FF	01



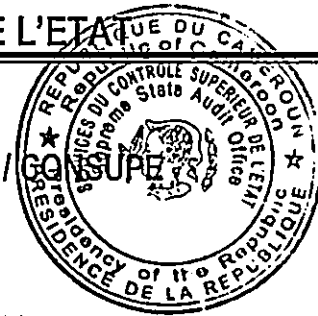
**PIECE N° 6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
(BPU)**



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES
SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

- FINANCEMENT : - BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) /
- EXERCICE 2024
 - IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211



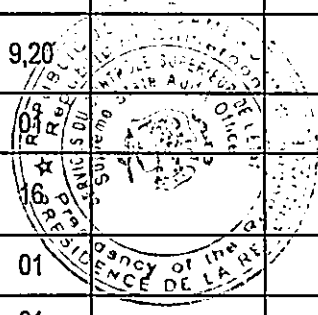
PIECE N° 6
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES DU CONTROL SUPERIEUR DE L'ETAT

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES					
N° prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaires en chiffres	Prix unitaires en lettres
1,0	TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE				
	<i>TRAVAUX PREPARATOIRES</i>				
1,01	installation du chantier y compris l'aménée et le repli de tout matériel nécessaire à l'exécution des travaux	FF	01		
1,02	production du dossier d'exécution et du plan de recollement	FF	01		
	<i>ELECTRICITE ET CLIMATISATION</i>				
1,03	Révision générale du circuit électrique et de climatisation y compris câblage, filerie, coffre de protection, interrupteur et toutes sujétions	FF	01		
1,04	Fourniture et pose de deux climatiseurs split 2.5CV y compris toutes sujétions de câblage	U	02		
1,05	Fourniture et pose des luminaires à grille complets Eurolight 4*0.60 m	U	10		
1,06	Fourniture et pose des Réglettes complètes 1.2 m	U	04		
1,07	Remplacement des prises et interrupteurs	U	12		
	<i>INFORMATIQUE</i>				
1,08	Révision générale du circuit réseaux informatique local y compris câblage, filerie et toutes sujétions	FF	01		
	<i>MENUISERIES BOIS ET METALLIQUE</i>				
1,09	Fourniture et pose de faux plafond de type minéral (Ambstrong) de dimension 5 x10 m	M ²	50		
1,10	Vernissage d'une porte en bois de dimensions 1.65 x 2.20	M ²	07,26		
1,11	Remplacement des serrures défectueuses des portes	U	02		
1,12	Remplacement des serrures défectueuses des fenêtres vitrées	U	04		
	<i>PEINTURE</i>				
1,13	Préparation des surfaces à peindre y compris couche d'imprégnation et enduit penticoat sur murs	M ²	90		
1,14	Application d'une bicouche de peinture de type pantex 800 sur les murs intérieurs y compris dalle	M ²	90		
1,15	Application des peintures Glycéro sur les deux grilles des fenêtres y compris portes métallique	FF	01		
	TOTAL 01 HT				
2,0	EQUIPEMENT DE LA SALLE				
2,1	Fourniture et installation d'un Serveur rackable avec accessoires et une baie ≥ 10 U y compris toutes sujétions	U	01		
2,2	Fourniture et configuration de Logiciel Microsoft Corporation Windows Server 2016 avec licence incluse	U	01		
2,3	Fourniture et installation d'un Onduleur APC 2.2KVA SMART UPS	U	01		
2,4	Fourniture et installation d'un Tableau blanc interactif multifonctionnel intelligent Multi-Touch 20 points	U	01		
2,5	Fourniture d'Ordinateurs de bureau complets I-CORE 5 complet avec le système d'exploitation	U	16		
2,6	Fourniture d'antivirus Kaspersky Endpoint Security for Business (une (01) Licenece pour 03 Postes)	U	05		
2,7	Fourniture et installation d'un Router switch, Model : Acher C54 AC1200 Dual Band wifi Router	U	01		
2,8	Fourniture et installation d'une Box-wifi 4G, 2.4GHZ >= 20 utilisateurs et accessoires	U	01		
2,9	Fourniture d'un Régulateur de tension 5 KVA avec câble d'alimentation	U	01		
2,10	Fourniture de Multiprises Rallonges	U	10		

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

2,11	Fourniture d'une Table dirigeant en bois massif de dimension 2x0.8x0.9m	U	01		
2,12	Fourniture de Tables des Ordinateurs en bois pour apprenants de dimensions 0.6x 0.8 x 0.9m	U	16		
2,13	Fourniture et installation de Rideaux store clé verts à bande vertical avec accessoires de dimensions ≥2.30x2m	M²	9,20		
2,14	Fourniture d'un Fauteuil Directeur en cuir avec accoudoir, réglable à piétement à 5 roues y compris toutes sujétions	U			
2,15	Fourniture de Fauteuils en simili cuir avec accoudoirs protégés y compris toutes sujétions	U			
2,16	Fourniture et installation d'une Plaque d'indication de la salle de formation	U	01		
2,17	Fourniture et installation d'un Extincteur	U	01		
2,18	Formation en Administration de Windows Server 2016 :	FF	01		
	TOTAL02 HT				
	TOTAL GENERAL HT (TOTAL 1 HT + TOTAL 2 HT)				
	TVA (19,25%)				
	IR (2,2 ou 5,5%)				
	NET A MANDATER				
	TOTAL GENERAL TTC				

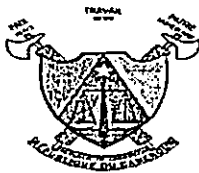




**PIECE N° 7 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET
ESTIMATIF (DQE)**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SERVICES DU CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT



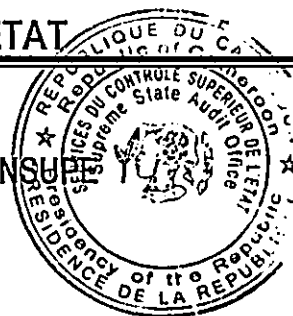
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SUPREME STATE AUDIT OFFICE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES
SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

- FINANCEMENT : - BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) / CONSUP
- EXERCICE 2024
 - IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211



PIECE N° 7

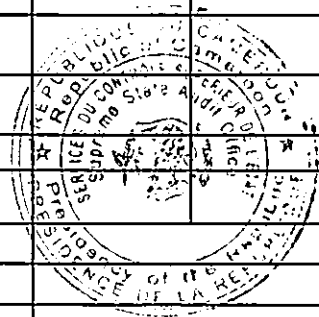
DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

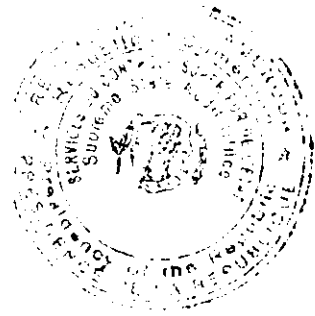
**TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA SALLE D'INFORMATIQUE DE FORMATION
DES SERVICES DU CONTROL SUPERIEUR DE L'ETAT**

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N° prix	Désignation	Unité	Quantité	P.U	P.T
1,0	TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE				
<i>TRAVAUX PREPARATOIRES</i>					
1.1	installation du chantier y compris l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à l'exécution des travaux	FF	01		
1.6	production du dossier d'exécution et du plan de recollement	FF	01		
<i>ELECTRICITE ET CLIMATISATION</i>					
1.07	Révision générale du circuit électrique et de climatisation y compris câblage, filerie, coffre de protection, interrupteur et toutes sujétions	FF			
1.08	Fourniture et pose de deux climatiseurs split 2.5CV y compris toutes sujétions de câblage	U			
1.09	Fourniture et pose des luminaires à grille complets Euroliht 4*0.60 m	U			
1.10	Fourniture et pose des Réglettes complètes 1.2 m	U	04		
1.11	Remplacement des prises et interrupteurs	U	12		
<i>INFORMATIQUE</i>					
1.12	Révision générale du circuit réseaux informatique local y compris câblage, filerie et toutes sujétions	FF	01		
<i>MENUISERIES BOIS ET METALLIQUE</i>					
1.13	Fourniture et pose de faux plafond de type minéral (Ambstrong) de dimension 5 x10 m	M ²	50		
1.14	Vernissage d'une porte en bois de dimensions 1.65 x 2.20	M ²	07,26		
1.15	Remplacement des serrures défectueuses des portes	U	02		
1.16	Remplacement des serrures défectueuses des fenêtres vitrées	U	04		
<i>PEINTURE</i>					
1.17	Préparation des surfaces à peindre y compris couche d'imprégnation et enduit penticoat sur murs	M ²	90		
1.18	Application d'une bicouche de peinture de type pantex 800 sur les murs intérieurs y compris dalle	M ²	90		
1.19	Application des peintures Glycéro sur les deux grilles des fenêtres y compris portes métallique	FF	01		
	TOTAL 1 HT				
2,0	EQUIPEMENT DE LA SALLE				
2,1	Fourniture et installation d'un Serveur rackable avec accessoires et une baie ≥ 10 U y compris toutes sujétions	U	01		
2,2	Fourniture et configuration de Logiciel Microsoft Corporation Windows Server 2016 avec licence incluse	U	01		
2,3	Fourniture et installation d'un Onduleur APC 2.2KVA SMART UPS	U	01		
2,4	Fourniture et installation d'un Tableau blanc interactif multifonctionnel intelligent Multi-Touch 20 points	U	01		
2,5	Fourniture d'Ordinateurs de bureau complets I-CORE 5 complet avec le système d'exploitation	U	16		
2,6	Fourniture d'antivirus Kaspersky Endpoint Security for Business (une (01) Licenece pour 03 Postes)	U	05		
2,7	Fourniture et installation d'un Router switch, Model : Acher C54 AC1200 Dual Band wifi Router	U	01		
2,8	Fourniture et installation d'une Box-wifi 4G, 2.4GHZ >= 20 utilisateurs et accessoires	U	01		
2,9	Fourniture d'un Régulateur de tension 5 KVA avec câble d'alimentation	U	01		
2,10	Fourniture de Multiprises Rallonges	U	10		
2,11	Fourniture d'une Table dirigeant en bois massif de dimension 2x0.8x0.9m	U	01		
2,12	Fourniture de Tables des Ordinateurs en bois pour apprenants de dimensions 0.6x 0.8 x 0.9m	U	16		
2,13	Fourniture et installation de Rideaux store clé verts à bande vertical avec accessoires de dimensions ≥2.30x2m	M ²	9,20		

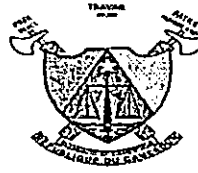
DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

2,14	Fourniture d'un Fauteuil Directeur en cuir avec accoudoir, réglable à piétement à 5 roues y compris toutes sujétions	U	01		
2,15	Fourniture de Fauteuils en simili cuir avec accoudoirs protégés y compris toutes sujétions	U	16		
2,16	Fourniture et installation d'une Plaque d'indication de la salle de formation	U	01		
2,17	Fourniture et installation d'un Extincteur	U	01		
2,18	Formation en Administration de Windows Server 2016 :	FF	01		
	TOTAL 2 HT				
	TOTAL GENERAL HT				
	TVA (19,25%)				
	IR (2,2 ou 5,5%)				
	NET A MANDATER				
	TOTAL GENERAL TTC				





**PIECE N° 8 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX
UNITAIRES (SDPU)**



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES
DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

FINANCEMENT :- BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) / CONSUPE

- EXERCICE 2024
- IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211

PIECE N° 8

CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)

CADRE DU SOUS – DETAIL DES PRIX

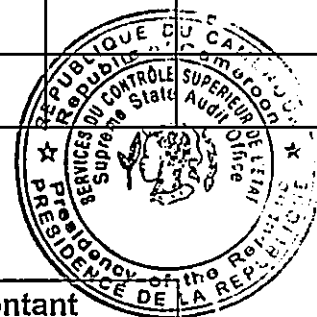
A.AMENAGEMENT DE LA SALLE

DESIGNATION :					
N° PRI X	RENDEMENT JOURNALIER		QUANTITE TOTALE	UNITE	DUREE ACTIVITE (j)
	CATEGORIE	NOMBRE	Salaire journalier	Jours facturés	MONTANTS
MAIN D'ŒUVRE					
		TOTAL A			
MATERIEL ET ENGIN	TYPE		TAUX JOURNALIER	JOURS	MONTANT
		TOTAL B			
MATERIAUX DIVERS	TYPE		PRIX UNITAIRE	CONSOMMATION	MONTANT
		TOTAL C			
D	TOTAL COÛTS DIRECTS A+B+C				
E	FRAIS GENERAUX DE CHANTIER			D x 8%	
F	FRAIS GENERAUX DE SIEGE			D x 5%	
G	COÛT DE REVIENT			D + E + F	
H	RISQUES + BENEFICES			G x 12%	
P	PRIX DE VENTE TOTAL H.T.			G + H	
V	PRIX DE VENTE UNITAIRE H.T.			P/QTE	

B.EQUIPEMENTS DE LA SALLE

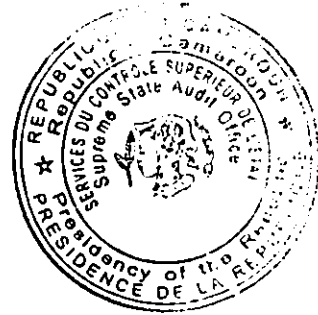
Option N° 1

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA



Option N° 2

Intitulés	Montant
Départ usine	
Fret	
Assurance	
CAF rendu Douala	
Droits de douane	
Droits informatiques	
Taxes de débarquement	
Contrôle SGS	
Transit + aconage	
Transport + intervention	
Autres	
Frais bancaires	
Service après-vente	
Enregistrement, montage	
Divers	
Total HTVA	

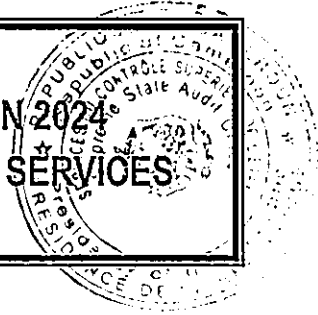


PIECE N° 9 : MODELE DE MARCHE



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES
DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

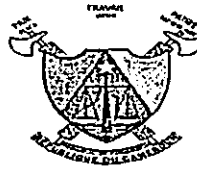


FINANCEMENT : - BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) / CONSUPE

- EXERCICE 2024
- IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211

PIECE N° 9
MODELE DE MARCHE





LETTRE-COMMANDE N° /LC/PR/CONSUE/SG/DAG/CIPM/2022
PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUE/SG/DAG/CIPM DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES DU CONTROLE
SUPERIEUR DE L'ETAT.



MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DU CONTROLE
SUPERIEUR DE L'ETAT

TITULAIRE : SOCIETE _____
B.P : _____, TEL : _____
N° R.C : _____
N° CONTRIBUTUABLE : _____
N° CPTE : _____ (et domiciliation).....

OBJET DU MARCHÉ : EQUIPEMENT DE LA SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES DU
CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

DELAI D'EXECUTION : 60 jours

LIEU D'EXECUTION : SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT A YAOUNDE

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19,25%)	
IR (2,2% ou 5,5%)	
Net à mandater	

FINANCEMENT : - BIP CONSUE
- 2024

IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211

SOUSCRIT, LE _____
SIGNE, LE _____
NOTIFIE, LE _____
ENREGISTRE, LE _____

Entre:

L'Etat du Cameroun, représenté par *le Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat*,
ci-après désigné, «*le Maître d'Ouvrage*»



D'une part,

Et la Société

B.P : _____ à _____ Tel _____ Fax: _____

N°R.C : _____ A _____

N° Contribuable : _____

ci-après désigné, «*le Cocontractant* »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

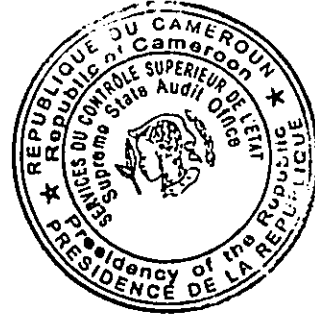
Sommaire

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Descriptif de la Prestation (DP)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

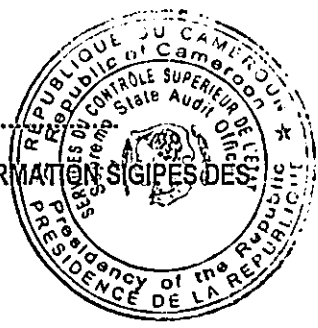
Titre IV : Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)



PAGE..... ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° ... /LC/PR/CONSUE/SG/DAG/CIPM/2022 PASSEE APRES
 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/PR/CONSUE/SG/DAG/CIPM DU 26 JUIN 2024 POUR
 L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT.

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DU CONTROLE
 SUPERIEUR DE L'ETAT

TITULAIRE : SOCIETE _____
 B.P : _____, TEL : _____
 N° R.C : _____
 N° CONTRIBUTABLE : _____
 N° CPTÉ : _____ (et domiciliation).....



OBJET DU MARCHÉ : AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS DE LA SALLE DE FORMATION SIGIPES DES
 SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

DELAI D'EXECUTION : 60 jours

LIEU D'EXECUTION : SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT A YAOUNDE

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19.25%)	
IR (2, 2% ou 5,5%)	
Net à mandater	

<p>LU ET ACCEPTE PAR LE COCONTRACTANT DE L'ADMINISTRATION</p> <p>Yaoundé, le _____</p>
<p>LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT</p> <p>Yaoundé, le _____</p>
<p>Enregistrement</p>



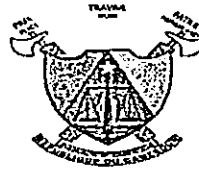


PIECE N° 10 : MODELES DE FORMULAIRES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SERVICES DU CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT

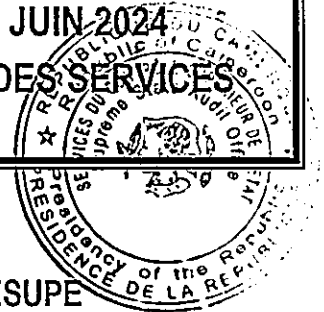


REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SUPREME STATE AUDIT OFFICE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES
DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT



FINANCEMENT :- BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) / CONSUPE

- EXERCICE 2024
- IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211



Table des modèles

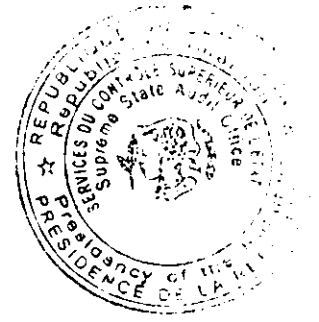
Modèle N° 01 : Modèle de soumission

Modèle N° 02 : Modèle de caution de soumission

Modèle N°03 : Modèle de cautionnement définitif

Modèle N° 04 : Modèle de caution de retenue de garantie

Modèle N° 05 : Modèle de planning



Modèle 01 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement dont le siège social est à inscrit au registre du commerce de sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris l'(es) additif(s), de l'appel d'offres [rappeler le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres]:

- Après m'être personnellement rendu sur le site des prestations et avoir souverainement apprécié la situation et constaté la nature et les contraintes des prestations à réaliser

- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le dossier d'appel d'offres.

- Me soumetts et m'engage à exécuter les prestations conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° à

- [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres] - M'engage à exécuter les prestations dans un délai de mois

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours pour les AON et 120 jours pour les AOI] à compter de la date limite de remise des offres:

- Les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants (en cas de possibilité d'attribution de plusieurs lots):

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature de la Lettre-Commande, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de

en qualité de dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de.....



Modèle 02 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

A [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que l'entreprise , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet de l'Appel d'Offres], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres; ou
Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la Lettre-Commande par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer la Lettre-Commande, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif de la Lettre-Commande (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à [Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s) condition (s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à.....le.....,
[signature de la banque]

Modèle 03 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque : Référence de la Caution : N°

A [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné le Maître d'Ouvrage » Attendu que ;
.....[nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est
engagé, en exécution de la Lettre-Commande désigné « la Lettre-Commande », à réaliser[indiquer la nature des
prestations]

Attendu qu'il, est stipulé dans la Lettre-Commande que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement
définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche de la Lettre-
Commande correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions
de la Lettre-Commande,

Attendu que ; nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement.

Nous,..... [nom et adresse de banque], représentée
..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous
engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de
celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre de la Lettre-Commande, sans
pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence
de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification à la Lettre-Commande ne nous libérera
d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous déclarons par la présente
à la notification de toute modification, additif ou changement.

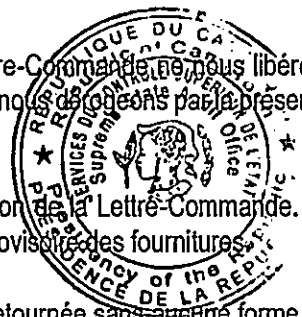
Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification de la Lettre-Commande. La
caution est libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de
procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre
recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux
camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à, le
[signature de la banque]



33

Modèle 04 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque : Référence de la Caution : N°
.....

A[indiquer le Maître d'Ouvrage]
[Adresse du Autorité Contractante]

ci-dessous désigné «le Maître d'Ouvrage»

attendu que ;[nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution de la Lettre-Commande, à réaliser les prestations de [indiquer l'objet des prestations]

attendu qu'il ; est stipulé dans la Lettre-Commande que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant TTC de la Lettre-Commande peut être remplacée par une caution solidaire,

attendu que ; nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution, Nous,
[nom et adresse de banque], représentée par
[noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage , au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant de la Lettre-Commande,

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre de la Lettre-Commande modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme(s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des prestations figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

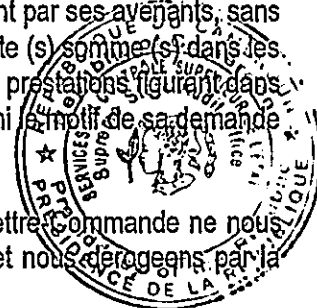
Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification à la Lettre-Commande ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

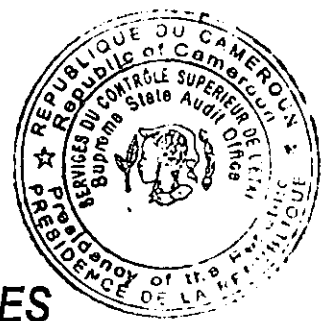
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

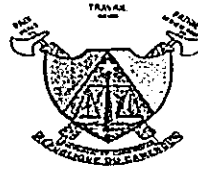
*Signé et authentifié par la banque
à....., le
[signature de la banque]*



A small, handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.



**PIECE N° 11 : JUSTIFICATIFS DES ETUDES
PREALABLES**



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES
SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

FINANCEMENT : - BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) / CONSUPE

- EXERCICE 2024
- IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211

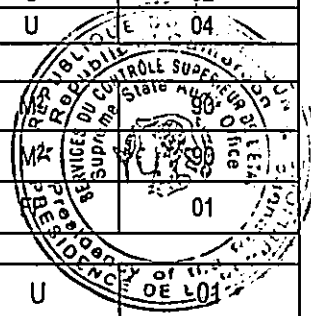


PIECE N° 11
JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES



ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA GRANDE SALLE DE REUNION DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT (CONSUPE) SUIVANT L'EVALUATION FAITE PAR LE CHEF DE LA CELLULE INFORMATIQUE (CELTIQUE)

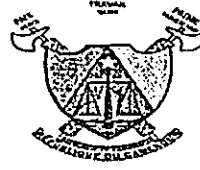
N° PRIX	DESIGNATION	UNITE	QTE
1.00 TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE			
TRAVAUX PREPARATOIRES			
1.01	installation du chantier y compris l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à l'exécution des travaux	FF	01
1.02	production du dossier d'exécution et du plan de recollement	FF	01
ELECTRICITE ET CLIMATISATION			
1.03	Révision générale du circuit électrique et de climatisation y compris câblage, filerie, coffre de protection, interrupteur et toutes sujétions	FF	01
1.04	Fourniture et pose de deux climatiseurs split 2.5CV y compris toutes sujétions de câblage	U	02
1.05	Fourniture et pose des luminaires à grille complets Euroliht 4*0.60 m	U	10
1.06	Fourniture et pose des Réglettes complètes 1.2 m	U	04
1.07	Remplacement des prises et interrupteurs	U	12
INFORMATIQUE			
1.08	Révision générale du circuit réseaux informatique local y compris câblage, filerie et toutes sujétions	FF	01
MENUISERIES BOIS ET METALLIQUE			
1.09	Fourniture et pose de faux plafond de type minéral (Ambstrong) de dimension 5 x10 m	M ²	50
1.10	Vernissage d'une porte en bois de dimensions 1.65 x 2.20	M ²	07,26
1.11	Remplacement des serrures défectueuses des portes	U	02
1.12	Remplacement des serrures défectueuses des fenêtres vitrées	U	04
PEINTURE			
1.13	Préparation des surfaces à peindre y compris couche d'imprégnation et enduit penticoat sur murs	M ²	07,26
1.14	Application d'une bicouche de peinture de type pantex 800 sur les murs intérieurs y compris dalle	M ²	07,26
1.15	Application des peintures Glycéro sur les deux grilles des fenêtres y compris portes métallique	M ²	01
2.00 EQUIPEMENT DE LA SALLE			
2,1	Fourniture et installation d'un Serveur rackable avec accessoires et une baie ≥ 10 U y compris toutes sujétions	U	
2,2	Fourniture et configuration de Logiciel Microsoft Corporation Windows Server 2016 avec licence incluse	U	01
2,3	Fourniture et installation d'un Onduleur APC 2.2KVA SMART UPS	U	01
2,4	Fourniture et installation d'un Tableau blanc interactif multifonctionnel intelligent Multi-Touch 20 points	U	01
2,5	Fourniture d'Ordinateurs de bureau complets I-CORE 5 complet avec le système d'exploitation	U	16
2,6	Fourniture d'antivirus Kaspersky Endpoint Security for Business (une (01) Licenece pour 03 Postes)	U	05
2,7	Fourniture et installation d'un Router switch, Model : Acher C54 AC1200 Dual Band wifi Router	U	01
2,8	Fourniture et installation d'une Box-wifi 4G, 2.4GHZ >= 20 utilisateurs et accessoires	U	01
2,9	Fourniture d'un Régulateur de tension 5 KVA avec câble d'alimentation	U	01
2,10	Fourniture de Multiprises Rallonges	U	10
2,11	Fourniture d'une Table dirigeant en bois massif de dimension 2x0.8x0.9m	U	01
2,12	Fourniture de Tables des Ordinateurs en bois pour apprenants de dimensions 0.6x 0.8 x 0.9m	U	16
2,13	Fourniture et installation de Rideaux store clé verts à bande vertical avec accessoires de dimensions ≥2.30x2m	M ²	9,20
2,14	Fourniture d'un Fauteuil Directeur en cuir avec accoudoir, réglable à piétement à 5 roues y compris toutes sujétions	U	01
2,15	Fourniture de Fauteuils en simili cuir avec accoudoirs protégés y compris toutes sujétions	U	16
2,16	Fourniture et installation d'une Plaque d'indication de la salle de formation	U	01
2,17	Fourniture et installation d'un Extincteur	U	01
2,18	Formation en Administration de Windows Server 2016 :	FF	01



Handwritten mark or signature.

**PIECE N° 12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET
ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024
POUR L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES
DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETA

FINANCEMENT : - BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) / CONSUPE

- EXERCICE 2024
- IMPUTATION : N° 58-11-077-04-340010-524211



PIECE N° 12

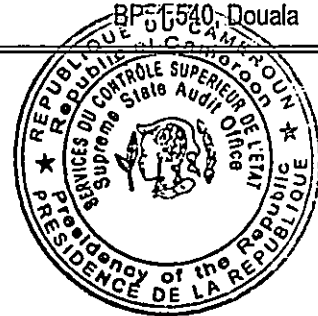
**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET
ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

LISTE DES BANQUES AGREES

N°	RAISON SOCIALE	SIGLE	BOITE POSTALE
1	Afriland First Bank	FIRST BANK	BP: 11 834, Yaoundé
2	Bank Of Africa Cameroun	BOA Cameroun	BP: 4 593, Douala
3	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises	BC-PME	BP: 12 962, Yaoundé
4	Banque Gabonaise pour le Financement International	BGFIBANK	BP: 600, Douala
5	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit	BICEC	BP: 1 925, Douala
6	Citibank Cameroun	CITIGROUP	BP: 4 571, Douala
7	Commercial Bank-Cameroun	CBC	BP: 4 004, Douala
8	Crédit Communautaire d'Afrique - Bank	CCA-BANK	BP: 30'388, Yaoundé
9	Ecobank Cameroun	ECOBANK	BP: 582, Douala
10	National Financial Credit-Bank	NFC-Bank	BP: 6 578, Yaoundé
11	Société Commerciale de Banques-Cameroun	SCB-Cameroun	BP: 300, Douala
12	Société Générale Cameroun	SGC	BP: 4 042, Douala
13	Standard Chatered Bank Cameroon	SCBC	BP: 1 784, Douala
14	Union Bank of Cameroon	UBC	BP: 15 569, Douala
15	United Bank for Africa	UBA	BP: 2 088, Douala

LISTE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREEES

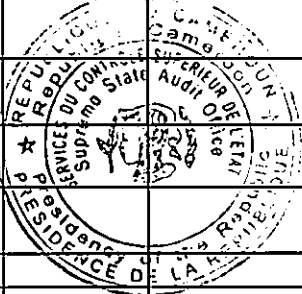
N°	RAISON SOCIALE	BOITE POSTALE
1	Activa Assurances	BP: 12 970, Douala
2	Area Assurances S.A	BP: 1 531, Douala
3	Atlantique Assurances S.A	BP: 2 933, Douala
4	Beneficial General Insurance S.A	BP: 2 328, Douala
5	Chanas Assurances S.A	BP: 109, Douala
6	CPA S.A	BP: 54, Douala
7	Nsia Assurances S.A	BP: 2 759, Douala
8	Pro Assur S.A	BP: 5 963, Douala
9	SAAR S.A	BP: 1 011, Douala
10	Saham Assurances S.A	BP: 11 315, Douala
11	Zenithe Insurance S.A	BP: 5540, Douala

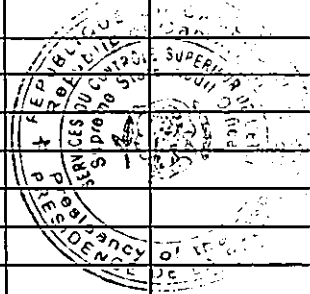


ANNEXE

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/PR/CONSUPE/SG/DAG/CIPM/2024 DU 26 JUIN 2024 POUR L'EQUIPEMENT DE SALLE DE FORMATION SIGIPES DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

GRILLE DE NOTATION DES OFFRES TECHNIQUES

ENTREPRISE			
N°	CRITERES	EVALUATION	
		OUI / CRITERE RESPECTÉ	NON / CRITERE NON RESPECTÉ
A : Critères essentiels (oui si sous-critère respecté)			
A.1. Présentation Générale			
01	Présentation générale de l'offre (<i>sommaire, présence d'intercalaire de couleur, respect de l'ordre du DAO</i>)		
A.2. Capacité Financière			
02	Chiffre d'affaires cumulé des trois dernières années supérieur ou égal à soixante millions (60 000 000) de Francs CFA, accompagné des pièces justificatives (<i>Compte de résultats ou Déclaration Statistique et Fiscale</i>).		
03	Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières pour un montant au moins égal à trente millions (30 000 000) Francs CFA		
A.3. Propositions techniques			
A.3.a. Propositions techniques pour les travaux d'aménagement			
a) <u>Expérience du Soumissionnaire</u>			
04	preuve de l'exécution d'au moins trois (03) contrats portant sur des prestations d'équipements similaires au cours des trois dernières années (copies des première et dernière pages du contrat à savoir Marché ou Lettre-Commande, Procès-verbal de réception)		
b) <u>Matériel</u>			
05	Liste des Matériels et équipements de travail	Equipements de Protection Individuelle (casque de sécurité, chaussures de sécurité, gants de chantier)	
06		Outillage de mesure adapté (mètres de 5.0 m et 7.5 m, décamètre, équerre, fil à plomb)	
07		Outillage de manutention (brouette, serre-joints, pelle bêche, pelle ronde, pioche)	
08		Caisses à outils nécessaires (marteau, truelle, taloche, massette, niveau d'eau)	
09		Outils de balisage (ruban de signalisation, cône en PVC)	
10	Matériel roulant	01 véhicule de liaison (carte grise légalisée au nom de l'entreprise ou de son promoteur, ou preuve d'un contrat de location véhicule dûment établi)	
c) <u>Personnel</u>			
11	Conducteur des travaux	Formation : ≥ Bac +3 en Génie informatique (copies certifiées du diplôme et de la CNI, Attestation d'inscription à l'Ordre)	
12		Expérience dans les projets similaires : ≥ 07 ans (CV et attestation de disponibilité datés et signés)	
13		Avoir été Conducteur des Travaux pour des projets similaires au cours des cinq dernières années : ≥ 03 projets (référence des projets requises)	
14	Chef de chantier	Formation : ≥ Bac en Génie Civil (copies certifiées du diplôme et de la CNI)	
15		Expérience dans les projets similaires : ≥ 03 ans (CV et attestation de disponibilité datés et signés)	
16		Avoir été Chef de chantier à des projets similaires au cours des cinq dernières années : ≥ 03 projets (référence des projets requises)	

d) Méthodologie et organisation			
17		Note technique détaillée relative à l'organisation des travaux et à l'exécution de chaque tâche.	
18		Prise en compte des aspects environnementaux : protection de l'environnement, mesures d'hygiène et sécurité du personnel, dans le souci de la continuité normale du service.	
19		Planning d'exécution respectant les délais figurant dans la soumission avec une cohérence dans l'ordonnancement des tâches.	
e) Garanties			
20		Période de Garantie : douze (12) mois	
f) Visite du site des travaux			
21		Rapport de la visite de site dûment présenté (avec images/photos) datés, cachetés et signés sur l'honneur par le soumissionnaire	
A.3.b. Propositions techniques pour les prestations d'équipement			
22	Service après-vente	Disponibilité des pièces de rechange ou capacité d'assurer sa livraison dans un délai n'excédant pas 30 jours calendaires	
23		Personnel qualifiés capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon usage des équipements	
24		Disponibilité d'un atelier ou locale de réparation	
25	Fourniture et Installation d'un Serveur	Description : Serveur HPE ProLiant DL380 Gen10 4210 2,3 GHz 12 cœurs 1P 64 Go P408i-a 8SFF 800 W PS	
26		Famille de processeurs : Intel Xeon Scalable série 4200	
27		Processeur : Intel Xeon Silver 4210	
28		Vitesse du processeur : ≥ 2,3 GHz	
29		Facteur de forme : 2U	
30		Type d'alimentation : Alimentations HPE 800W Flex Slot Platinum enfichables à chaud	
31		Mémoire installée : ≥ 64 Go	
32		Disques durs inclus : 8 disques SFF de 01 TO chacun pris en charge	
33		Type de lecteur optique : en option via Universal Media Bay	
34		Caractéristiques du ventilateur système : ≥ 04 ventilateurs à rotor simple inclus	
35		Baie : complète de ≥ 10 U	
36		Garantie du constructeur : 02 ans à date de livraison.	
37		Gestion de l'infrastructure : HPE iLO Standard avec provisionnement intelligent (intégré), HPE OneView Standard (téléchargement requis) (standard) HPE iLO Advanced, HPE iLO Advanced Premium Security Edition et HPE OneView Advanced Advanced (en option)	
38			Installation du Logiciel Microsoft Corporation Windows Server 2016 avec licence incluse
39		Configuration d'un Onduleur APC 2.2KVA AMART UPS	
40	Fourniture et Installation d'un Tableau interactif intelligent Multi-Touch 20 points :	S'efface facilement avec le dos de votre main	
41		Reconnaissance graphique intelligente	
42		Table d'insertion	
43		Tableau blanc	
44		Écran divisé intelligent	
45		Écran de projection sans fil pour téléphone portable	
46		Écran sans fil pour ordinateur portable	
47		Scannez le code QR à retirer ;	
48		Contrôle inversé	
49		Télécommande	
50		Vidéoconférence à distance	
51		Prenez des notes et annotez à volonté.	
52		lecture de fichiers vidéo, écriture d'écran, annotation. Il doit pouvoir stocker et télécharger, y compris l'écriture sur tableau blanc,	
53		Capacité de stockage de la mémoire : 128 Go	
54	Taille de l'écran : ≥ 65 Pouces		

55		Fonctionnalité spéciale: Écran tactile		
56		Technologie de connectivité: wifi (HDMI en option)		
57		Technologie de la mémoire RAM : DDR3		
58	Fourniture d'Ordinateurs de bureau complets	CORE i-5 complet		
59		système d'exploitions Windows 10 Pro avec licence		
60		RAM : 8Go RAM 3,2GHz		
61		≥ 06 ports USB		
62		≥ 01 Port RJ-45		
63		Ecran ≥ 21"		
64	Fourniture d'Antivirus Kaspersky Endpoint Security for Business (une (01) Licenece pour 03 Postes)			
65	Fourniture et Installation d'un Router switch	Model : Acher C54 AC1200 Dual Band wifi Router		
66		Cable RJ-45 Cat8 blindé de 10 mètres linéaire		
67		20 connecteurs RJ-45 blindés		
68	Fourniture et Installation d'une Box-wifi	4G		
69		Vitesse : ≥ 2.4GHZ		
70		Nombre d'utilisateurs : ≥ 20		
71	Fourniture et Installation d'un Régulateur de tension numérique	Puissance ≥ 5 KVA		
72		Longueur du câble d'alimentation ≥ 02 m		
73	Fourniture de Multiprises Rallonges	Type : Parafoudre.		
74		Puissance maximum ≥ 2500 watts.		
75		Voyants de fonctionnement		
76		Nombre de prise : ≥ 06		
77		Interrupteur marche / arrêt		
78		Longueur de câble: ≥ 02 m		
79	Fourniture d'une table dirigeant en bois massif	Dimension : ≈2 x 0.8x0.9m		
80	Fourniture de tables d'ordinateurs en bois	Dimensions ≈ 0.6 x 0.8 x 0.9m		
81	Fourniture et Installation de rideaux store	Dimension : ≥ 2.30 x 2m		
82		Bandes verticales		
83		Accessoires complets		
84	Fourniture d'un Fauteuil Directeur	Revêtement en cuir		
85		Couleur noir		
86		Accoudoirs protégés		
87		Piètement à 5 roues		
88		Réglable d'intensité et en hauteur		
89	Fourniture de Fauteuils pour participants	Revêtement en simili cuir		
90		Couleur noir		
91		Accoudoirs protégés		
92	Production et Installation d'une Plaque d'indication de la salle de formation (30 cm X 23 cm)			
93	Fourniture et Installation d'un Extincteur portatif a poudre polyente ABC de 9kg de chez SICLI y compris toutes sujétions			
94	Formation en Administration de Windows Server 2016	Installation et configuration du système		
95		Intégration de service d'annuaire LDAP avec Active Directory		
96		Sécurisation des accès		
97		Gestion et mise en œuvre des accès distants		

A.4. Preuves d'acceptation des conditions du Marché

98	Copies dûment paraphées sur chaque page, datés, cacheté et signés à la dernière page du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)		
99	Copies dûment paraphées sur chaque page, datés, cacheté et signés à la dernière page du DF		
TOTAL		_____ / 99 (_____ %)	
C : Critères éliminatoires (oui si tous les 09 critères respectés)			
	<ul style="list-style-type: none"> • la non production au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce manquante ou jugée non conforme ; • la présence d'une fausse déclaration ou d'une pièce falsifiée ; • la non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels ; • le délai de livraison supérieur à 60 jours ; • l'absence d'un prix unitaire quantifié ; • l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission ; • l'absence ou la non-conformité du rapport de visite du site (avec images) daté, cacheté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire ; • le non-respect de la taille et du format de fichier des offres ; • l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS. 		
Critères éliminatoires (oui si tous les 09 critères respectés)			

